

187^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Mercredi 2 juin et Mercredi 9 juin 2021

Par vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE Mme Esther Berger

VICE-PRÉSIDENCE M. Laurent Widmer

La présidente salue officiellement la présence, par zoom, de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant : excusé

Mme Marie Destraz, Protestinfo

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Vincent Marville et Nicolas Blanc (pas répondu)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (excusée)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (pas répondu)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

Invités à la session

M. Florian Schubert, candidat au Conseil synodal (présent par zoom)

M. Jean-Baptiste Lipp, président de la Conférence des Églises romandes (présent par zoom)

Mme Rita Famos, présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse (excusée)

Centre social protestant (pas répondu)

Conseil d'Etat (excusé)

41 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 38 députés et suppléants sont présents le 2 juin et 35 députés le 9 juin.

Ordre du jour

14h00 Ouverture de la session (2 juin) et 19h00 (9 juin)

0. Validation exceptionnelle d'un député comme membre du Bureau électif pour chaque regroupement pour cette séance du Synode en vidéoconférence – p.3

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants – p.3

2. Élections complémentaires : Synode missionnaire (2 suppléants) – p.3

3. Élection de deux membres ministres du Conseil synodal – p.3
4. Rapport n°1 du Conseil synodal : Rapport annuel 2020 – p.11
5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2020 – p.16
6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Conditions d'emploi des membres du Conseil synodal – p.20
7. Rapport n°4 du Conseil synodal : Avenir du Service cantonal de formation – p.28
8. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode – p.37
9. Questions des députés et réponses du Conseil synodal – p.40
10. Divers – p.41

18h00 Fin de la session (2 juin) et **22h00** (9 juin)

Ouverture de la session

À 14h00 la **présidente** ouvre la 187^e session du Synode (2 juin) et à 19h00 (9 juin).

Mme Delphine Collaud, députée ministre de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, prie pour le déroulement du Synode (2 juin).

M. Max Boegli, député laïc de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, prie pour le déroulement du Synode (9 juin).

La présidente rappelle que pour la seconde fois de l'histoire du Synode, celui-ci se retrouve en vidéoconférence. Après la première expérience de Synode par vidéoconférence, votre Bureau a repris pour préciser, là où cela s'est avéré nécessaire, le fonctionnement par vidéoconférence. Vous avez reçu le document procédure lors de l'envoi des documents du Synode.

Un détail nous a échappé : ce n'est pas la présidente qui donnera le résultat des élections pour le Conseil synodal mais bien le vice-président qui présidera le Synode pour ce point de l'ordre du jour.

Notre constat est que l'expérience de rencontre Zoom n'est pas la même pour tous les participants au Synode. Le Bureau du Synode souhaite vous rendre attentifs au fait que la communication par écran interposé est particulière. Contrairement à un Synode en présentiel nous ne voyons ni ne sentons l'approbation, le soutien ou la contestation par les regards ou les acquiescements. Cela peut nous donner l'impression de ne pas avoir été entendu ou compris et nous conduire à devenir insistant. Il nous semble que le fait de ne pas être ensemble est un frein à la bonne tenue de nos débats, nous espérons que rassembler plusieurs députations nous permettra de mieux être en lien et favorisera le débat du Synode dans son entier.

Nous souhaitons que les députations puissent se consulter durant les débats, mais au même titre que lorsque nous sommes tous en présentiel.

Pour les prises de paroles nous avons également constaté qu'il est plus facile de bien écouter et entendre une personne que l'on voit, c'est pourquoi les prise de parole des députés se font face caméra.

Par rapport à l'utilisation du chat, il ne peut être un lieu de débat ou d'interpellation.

Le Bureau vous rappelle que les députés peuvent en tout temps faire une demande d'ordre (de changement d'ordre du jour, de pause, etc.) mais cela en demandant la parole face à tous les députés qui doivent alors se prononcer sur la question.

Les débats du Synode se font selon ce que le règlement en dit avec les adaptations nécessaires dus à la situation exceptionnelle de la vidéoconférence.

Il est maintenant demandé à chaque scrutateur de lire le nom des députés présents dans son regroupement, afin d'en avoir la liste complète.

J'invite maintenant chaque scrutateur à nous dire qui est le député qui le seconde et qui forme avec lui le Bureau électoral.

Pour l'élection des deux membres du Conseil synodal, je me retire des débats et du comptage puisque je suis concernée. C'est Laurent Widmer qui présidera le Synode pour cette partie et nous avons demandé à M. Denis Jeanneret de venir seconder Laurent Widmer pour le comptage final des élections.

0. Validations exceptionnelle d'un député comme membre du Bureau électif pour chaque regroupement pour cette séance du Synode en vidéoconférence

	Scrutateur	Technicien	Bureau électif
Regroupement 1 (Joran, BARC, Côte, Grandchamp, Val-de-Ruz = 13 députés, y compris Laurent Widmer et Esther Berger)	Frédéric Jakob	Pierre-Laurent Denis	Frédéric Jakob + Hyonou Paik
Regroupement 2 (Neuchâtel, Entre-2-Lac, Montmirail = 11 députés)	Max Boegli	Max Boegli	Max Boegli + Catherine Bosshard
Regroupement 3 (Hautes Joux, Val-de-Travers, Chaux-de-Fonds = 14 députés)	Julien von Allmen	Julien von Allmen	Julien von Allmen + Dominique Jan Chabloz

❖ Le Synode valide les membres du Bureau électif, à l'unanimité

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

a) Nouveaux députés : aucun

b) Nouveaux suppléants : aucun

2. Élections complémentaires

Synode missionnaire (2 suppléants) : aucun

3. Élection de deux membres ministres du Conseil synodal

La présidente passe la parole au vice-président pour présider cette partie.

M. Laurent Widmer, vice-président du Bureau du Synode

Chers députés, l'année 2020 nous a apporté beaucoup d'obstacles, dans l'organisation des changements de notre Conseil synodal. Le changement de président, la démission d'Alice Duport,

font que nous devons retrouver notre équilibre réglementaire entre ministres et laïcs au Conseil synodal.

Il nous faut élire aujourd'hui les successeurs de Christian Miaz et d'Alice Duport, et la condition première est qu'ils soient pasteurs ou diacre.

Après de longues recherches orchestrées par son Bureau, le Synode a reçu des candidatures qui répondent à nos critères.

Heureusement, trois candidats se sont proposés. Il s'agit dans l'ordre alphabétique de Mme Esther Berger, Mme Christine Hahn et M. Florian Schubert.

Depuis quelques années, nous avons demandé aux candidats de se présenter eux-mêmes et cette année encore, ils le feront par visioconférence. Vous avez reçu leur biographie.

Après chaque présentation, la discussion sera ouverte aux questions. Après ces présentations, je vous expliquerai la procédure d'élection.

Permettez-moi tout d'abord de donner la parole à Mme Esther Berger.

Mme Esther Berger, candidate

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les députés,

Me voici à nouveau devant vous pour me présenter... cette fois-ci pour passer du législatif à l'exécutif !

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, un député m'a fait remarquer que j'ai négligé de vous donner ma date de naissance ! J'ai 53 ans, je suis née le 01.04 1968. Depuis 2005 je suis dans le canton de Neuchâtel et dans l'EREN. 16 ans d'engagement en paroisse, 13 ans dans le Synode et 10 ans au Bureau du Synode.

Dans la discussion avec plusieurs personnes j'ai pris conscience que mon vécu et mon expérience tout comme mes envies de dialogue et d'unité, mon souhait d'avenir pour l'EREN sont des arguments pour devenir membre du Conseil synodal.

Mon expérience de paroisses urbaine et rurale est un atout pour comprendre les enjeux bien différents pour nos paroisses. De même mon engagement dans la réflexion du groupe EREN2023 m'a permis de voir les richesses des paroisses en élan vers l'avenir, mais aussi les écueils et les difficultés qui peuvent être communes ou particulières à une paroisse.

Mon souhait est de favoriser les échanges, les discussions, les nécessaires ajustements par le dialogue et la connaissance et la reconnaissance mutuelle, tant dans le Conseil synodal qu'avec toutes les instances de l'EREN, Services dit cantonaux, Secrétariat général, Ressources humaines, Communication, paroisse et bien sûr avec le Synode et son Bureau.

Et c'est dans cet esprit que je me présente pour devenir membre de l'exécutif de notre Église.

Le dialogue et la démocratie me tiennent à cœur. Réfléchir, présenter une synthèse des réflexions et débattre, pour trouver un chemin commun. Pour moi, les discussions aussi âpres soient-elles deviennent richesses dans la recherche du bien commun. C'est en nous rassemblant en dialoguant que nous arriverons à vivre une saine démocratie bien comprise.

Je pense que je pourrai apporter à ce collège qu'est le Conseil synodal

- un trait d'humour,
- mon énergie et ma connaissance du terrain (des paroisses) et de l'institution
- mon expérience, mes compétences
- mon souci de clarté et de cohésion de toute l'Église, de sa mission et de sa visibilité.

Encore un mot sur mes compétences, je discerne généralement bien les enjeux et arrive à expliquer assez simplement ce qu'il en est.

Par contre je n'aime pas être sur le devant de la scène, ce qui pour les conseillers synodaux arrive, ne serait-ce que pour venir discuter avec les paroisses ou présenter les rapports au Synode. Mais là encore c'est au milieu de vous, en Synode, que j'ai pris de l'assurance.

Portée par l'envie de débattre avec vous, de chercher ensemble notre chemin commun avec des mots clairs et honnêtes, je me présente devant vous pour devenir conseillère synodale. Même si nous savons que cela n'est pas toujours facile, je vous promets que mon souci sera toujours celui de réfléchir ensemble à améliorer la situation de tous, en partant de là où chacun se trouve.

J'ai envie de faire partie du Conseil synodal parce que je crois en l'avenir de l'EREN, un avenir qui est au final dans les mains de Dieu, mais nous avons la responsabilité de le rendre possible ou en tous cas de ne pas le prêter.

Et une dernière motivation, mais non des moindre, c'est que je me réjouis de travailler avec l'équipe que forme le Conseil synodal, de discuter, de réfléchir, de se confronter parfois et d'ensemble porter ce que vous Synode nous confiez, et ce « ensemble » me motive.

Merci de m'avoir écoutée.

M. Laurent Widmer, vice-président du Bureau du Synode

J'ouvre la discussion. Est-ce que vous avez des questions à poser à Mme Esther Berger ?

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Merci Esther pour cette présentation et l'exposé de tes motivations. J'aimerais savoir, selon toi, quels sont les enjeux principaux pour toi au Conseil synodal dans ces prochains mois ?

Mme Esther Berger, candidate

Comme je l'ai dit, j'ai été dans le groupe qui a réfléchi à EREN2023 et je pense que l'enjeu d'EREN2023 est ce que le Conseil synodal va devoir porter avec vous, Synode, mais aussi en collaboration, en discussion, en confrontation, en réflexion avec les paroisses. Il y a sûrement d'autres choses qui ne sont pas encore claires pour moi parce que je ne sais pas exactement tous les dossiers que le Conseil synodal traite, mais par rapport à l'avenir immédiat, je pense que le processus EREN2023, la façon dont on va se mettre ensemble me paraît être un des enjeux principaux.

M. Laurent Widmer, vice-président du Bureau du Synode

S'il n'y a pas d'autre question, je passe maintenant la parole à Mme Christine Hahn.

Mme Christine Hahn, candidate

Mesdames et Messieurs, Chers ami.e.s,

Vous avez reçu ma candidature et ma présentation écrite pour le Conseil synodal. J'aimerais profiter d'élaborer oralement ma motivation, les défis actuels du Conseil synodal et les compétences avec lesquelles je voudrais m'engager et contribuer à la vie de notre Église.

C'est avec enthousiasme que je souhaite me mettre au service de toutes les personnes engagées, permanentes et bénévoles de l'EREN. Je me réjouirais de travailler dans une équipe passionnante, composée de personnalités aux qualités diverses, sachant qu'elles ont besoin les unes des autres pour entraîner notre Église dans la présence de Dieu et permettre à chacun de s'y épanouir.

Dans l'enthousiasme vient se mêler une forme de saine appréhension devant les responsabilités, les décisions à prendre et la complexité des dossiers. Je suis prête à toujours remettre l'ouvrage sur le métier autant de fois que nécessaire pour construire ensemble. Je m'engage à favoriser un climat de confiance réciproque avec le Synode pour travailler dans les meilleures conditions possibles.

Malgré ces appréhensions, je suis convaincue de ne pas être seule, de pouvoir porter les soucis et les joies avec l'équipe du Conseil synodal, de savoir que beaucoup d'entre vous nous soutiennent dans la prière et j'ai l'assurance que Dieu nous accompagne, nous guide et nous porte chacun et tous ensemble pour l'avancement de son Royaume.

Actuellement je considère que le Conseil synodal fait face à deux grands défis (en plus de toutes ses tâches habituelles). Mener à bien le processus EREN2023 et trouver un juste équilibre entre les tâches cantonales et les paroisses. Ce deuxième défi c'est celui que j'ai exprimé dans ma présentation : une Église ajustée pour des paroisses fortes. Je suis convaincue, avec le futur président du Conseil synodal, que nous arriverons à cet objectif dans la confiance réciproque et dans l'écoute des besoins pour trouver les solutions adaptées à chaque situation. Je suis convaincue que la foi de notre Église se développe principalement dans les paroisses, dans les

contacts individuels et dans le travail de nombreux bénévoles. Et c'est pour le jaillissement de cette vie de foi que le Conseil synodal, le Synode et chacun de nous s'engage.

Comme pasteure généraliste, je saisi et développe cette vie dans les activités de la paroisse. Cette capacité de discernement, je souhaite la mettre à disposition de l'EREN pour la voir grandir et rayonner autour d'elle. Dans mes études j'ai développé des compétences me permettant de poser des priorités dans des problèmes complexes, les empoigner intelligemment pour tenter de les résoudre. De nature pragmatique, je suis toujours à la recherche de solutions simple et non procédurières. J'aime également imaginer, découvrir de nouvelles perspectives pour aborder certaines tâches. Je crois que pour le processus EREN2023 ces compétences seront un atout pour contribuer à l'aboutissement de ce projet.

Comme pasteure j'aime prendre le temps d'écouter, d'entendre les craintes, les réticences, les soucis mais aussi les joies, les propositions et les envies. L'écoute de l'autre m'inspire, me remet en question, me pousse à la réflexion, m'oblige régulièrement à revoir mes positions. Ayant été confrontée à plusieurs cultures j'ai acquis une ouverture à différentes manières de voir, de travailler et de vivre la foi. Ces qualités me semblent fondamentales pour œuvrer dans un collège, pour faire avancer les projets ensembles.

Nos qualités deviennent malheureusement aussi nos défauts. Je me laisse parfois entraîner dans mes opinions, je suis impatiente en pensant que ce qui est évident pour moi doit l'être pour les autres. Je peux être très directe et sans mauvaise intention, avoir des paroles blessantes. Quand je suis convaincue il m'arrive de foncer et de temps en temps prendre le mur. Étant consciente de mes limites, c'est avec humilité que je souhaite aborder les tâches qui m'incombent sachant que certains élans devront être canalisés, régulés et corrigés.

C'est dans la dépendance de la grâce de Dieu que je me présente à cette élection. C'est dans la foi et la prière que je souhaite servir notre Église. C'est à l'écoute de l'Écriture que je cherche l'inspiration et la direction pour mener à bien ma vocation.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Karin Phildius, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Toi qui n'as fait qu'une seule paroisse, comment te positionnes-tu par rapport à notre Église multitudiniste ?

Mme Christine Hahn, candidate

J'ai fait partie de trois paroisses dans l'EREN. J'ai été à la paroisse du Locle et conseillère paroissiale lorsque j'avais 18 ans, puis dès 2008, j'ai été à la paroisse de Neuchâtel, comme bénévole, conseillère de paroisse, catéchète de l'enfance et députée au Synode suppléante. J'avais également commencé un mandat à la Commission de consécration, que j'ai interrompu pour faire mon stage pastoral dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Maintenant je suis pasteure dans la paroisse des Hautes Joux, députée au Synode et présidente de la Commission de consécration. J'ai donc des compétences et un certain nombre d'années au contact avec l'EREN.

M. Laurent Widmer, vice-président du Bureau du Synode

S'il n'y a pas d'autre question, je passe maintenant la parole à M. Florian Schubert.

M. Florian Schubert, candidat

Je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui pour présenter ma candidature au Conseil synodal. Je suis seul dans mon bureau et c'est un peu étrange parce que ce que j'aime et qui me fait m'engager, c'est de travailler ensemble, de se voir, de se connecter, de créer un réseau qui ensemble fait Église.

Si je suis là, c'est parce que plusieurs personnes se sont approchées de moi pour me demander d'y réfléchir, mais surtout parce que je veux servir notre Église. Je veux me mettre au service de l'EREN, parce qu'elle m'a construit. En effet, mes années d'enfance et de pré catéchisme à Thielle-Wavre puis de catéchisme à Marin m'ont aidé à devenir l'homme que je suis. J'ai appris à prendre de la responsabilité comme moniteur de catéchisme, j'ai été formé par notre Église et je me suis engagé au groupe des jeunes à St-Blaise. Depuis quelques années, je travaille comme pasteur à

Neuchâtel et cela n'a fait que renforcer mon attachement. J'aime notre Église, je vois les défis qui arrivent et je veux me mettre à son service en tant que pasteur et conseiller synodal.

Une de mes forces est que je sais connecter les gens, j'aime écouter les autres, essayer de les comprendre et voir ce qu'ils peuvent apporter.

Un autre point que je veux apporter est mon sens diplomatique. Comprendre les enjeux, savoir où l'Église doit s'affirmer face aux politiques et face au monde qui nous entoure. Pour cela nous devons aller vers un renforcement par le centre, un retour aux sources, revenir à l'écoute de Dieu, c'est là notre souffle. Je ne dis pas que cela n'était plus fait, mais je pense qu'on doit toujours le refaire pour retrouver Dieu, pour retrouver notre centre, pour retrouver qui on est. Cela nous pousse évidemment à nous écouter les uns les uns des autres. J'apprécie cela particulièrement au Synode car c'est un lieu d'écoute et d'échanges, même si parfois c'est conflictuel. Le Synode est un lieu de connexion entre les différentes paroisses et entre les différents étages de l'Église.

Un des grands défis que je vois pour l'avenir, c'est la diminution de nos ressources. Je souhaite que nous prenions cette diminution de ressources comme quelque chose de positif, un peu comme un régime, qui nous rend plus sveltes, plus agiles et plus mobiles. Profitons-en pour couper, non dans ce qui est essentiel : ne nous coupons pas un bras ou une jambe, mais dans ce qui nous alourdit et nous empêche d'avancer, à tous les niveaux.

Quant à moi, je crois pouvoir soutenir ces efforts en construisant des ponts vers ceux qui partagent notre foi au sein de l'EERS et dans un œcuménisme engagé, mais aussi vers l'extérieur, où nous attendent de nombreux défis. La pandémie m'a révélé que l'Église avait un rôle essentiel à jouer comme liant et comme acteur des changements nécessaires. Je crois que nous devons soutenir, comme un acteur parmi d'autres, une reconstruction de notre monde, une reconstruction écologique mais aussi une reconstruction des liens et des valeurs. Parce que nous avons un centre : l'adoration d'un Dieu créateur, sauveur et Esprit de vie et que ce centre-là, nous donne un espoir que nous devons partager.

Cela ne semble peut-être pas très concret, et mon défi en venant au Conseil synodal est de voir comment des pensées plus vastes peuvent prendre chair dans un corps institutionnel parfois assez sec. Je n'ai pas beaucoup d'expérience en dehors de mon poste paroissial, de vice-président depuis quelques années et d'ancien député au Synode, mais si vous me donnez votre confiance, je crois que je vais m'y faire et ai envie de faire mes expériences, avec vous, durant ces prochaines années. Merci de votre attention

M. Laurent Widmer, vice-président du Bureau du Synode

S'il n'y a pas de question, je vous explique le déroulement des élections. L'élection se fera en un tour ou, peut-être selon les résultats, en deux tours.

Au premier tour, chaque électeur va inscrire deux noms officiels sur le bulletin et le remettre au scrutateur du groupe.

Les résultats peuvent être variés :

1. Un seul candidat obtient la majorité absolue. Il sera élu d'office et deuxième tour avec les deux autres candidats.

2. Deux candidats obtiennent la majorité absolue : ils seront élus. Pas de deuxième tour.

3. Trois candidats obtiennent la majorité absolue, seuls les deux meilleurs sont élus.

Un deuxième tour est possible si les candidats 2 et 3 ont le même nombre de voix.

4. Aucun candidat n'obtient la majorité absolue ou ballottage général : les deux sièges seront pourvus à la majorité relative au second tour.

Je vous laisse maintenant remplir vos bulletins. Les scrutateurs collectionneront les bulletins et me communiqueront les résultats et les placeront dans l'enveloppe adéquate, qui sera envoyée plus tard à l'administration.

Une fois les résultats du premier tour confirmés, je vous les présenterai, probablement entre deux rapports. C'est alors, en fonction des voix obtenues, que nous procéderons à un second tour si nécessaire.

Voici les résultats certifiés et recalculés avec M. Denis Jeanneret, secrétaire général de l'EREN.

	1 ^{er} tour	
Membres ministres (2)	voix	élu
Madame Esther Berger , pasteure	15	non
Madame Christine Hahn , pasteure	31	oui
Monsieur Florian Schubert , pasteur	27	oui

Mme Christine Hahn et M. Florian Schubert ont la majorité absolue des voix (>20) et sont élus conseillers synodaux. Il n'y aura pas de deuxième tour.

La présidente félicite les deux élus et leur passe la parole.

M. Florian Schubert

Merci pour votre confiance et au travail.

Mme Christine Hahn

Merci beaucoup pour votre confiance, au travail et je me réjouis beaucoup de pouvoir collaborer avec vous d'une autre manière.

La présidente passe la parole à M. Christian Miaz qui souhaite dire quelque mot à Mme Alice Duport qui vit son dernier Synode avec nous.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les député.es, Cher.e.s ami.e.s, Chère Alice, Dimanche dernier à Dombresson Alice a animé son culte d'adieux. Lors de celui-ci elle a dit qu'elle remettait son ministère ; son ministère à l'EREN.

Aujourd'hui, c'est ton engagement au sein du Conseil synodal que tu remets au Synode.

Celui-ci t'a élu lors de la session du Synode du 4 décembre 2013 et ton engagement se terminera fin juin. Cela fait 7 ans et 6 mois.

Les mots, que je vais prononcer, s'adressent à toi, Alice, mais aussi au Synode qui t'a élue il y a 7 ans et 6 mois.

En t'élisant, le Synode t'a reconnu des qualités nécessaires au bon fonctionnement de son système démocratique. Ces qualités sont habillées différemment par les personnes élues à la fonction de conseiller.ère synodal.e.

Je tiens à en relever deux

1. la qualité de responsabilité. Après discussion et partage, où l'écoute des unes et des autres est essentielle lorsqu'il s'agit de prendre une décision importante au sujet de personnes dont le Conseil synodal est l'employeur, ou encore lors de choix stratégiques importants pour l'avenir de l'institution, il s'agit de faire un choix et de se prononcer. Dire son avis, l'argumenter, prendre position et lever la main ou dire oui.

2. L'autre qualité est la collégialité. Il s'agit d'assumer ensemble la décision du Conseil, quel que soit son choix individuel. Il y a donc un jeu important entre l'individu et l'ensemble : entre la personne et le Conseil. L'individu est nécessaire pour prendre une décision, mais après il doit se retirer au profit du Conseil.

Chère Alice, tu as assumé tes choix individuels et tu as porté les décisions du Conseil, je t'en remercie vivement, de tout cœur. Tu l'as fait avec ta personnalité, la passion qui t'anime, les expressions colorées que tu utilises volontiers. Merci pour tous ses mois de compagnonnage, vécu ensemble avec les différents membres du Conseil.

Dans la nuit de lundi à mardi, en pensant à ce petit mot, l'image du compagnon en marche sur les chemins de France m'est venue à l'esprit. Alors j'ai imaginé te dire : "tu as été une bonne compagne du Conseil synodal", mais cela ne sonnait pas très juste et pouvait prêter aux mauvaises langues. En effet il n'y a pas de mot féminin traduisant le sens du mot compagnon, à savoir la personne qui est présente et participe à une même communauté d'intérêt.

Alors je te dirais : "Chère Alice, tu as été une bonne compagne. Tu as servi la communauté d'intérêt qu'est l'EREN. Et l'EREN te remercie".

Avec ta passion, tu as travaillé à la conduite de l'EREN en portant cinq casquettes :

- pasteur de paroisse
- modératrice
- conseillère synodale
- référente de la formation et des RH
- présidente de la Corostaf.

Merci très chère compagne, et que le Seigneur t'accompagne sur cet autre chemin que tu inaugures : celui de la retraite, dans un mas à Mialet dans le Gard, à côté du musée du désert et là où l'assemblée du Désert se réunit une fois l'an en septembre.

J'ai envie de partager avec le Synode un engagement particulier d'Alice : celui de présidente de la Corostaf : La Commission romande des stages et de formation.

Les Églises romandes ont chargé l'office romand de formation d'assumer la formation des stagiaires pasteurs et diacres. Il restait encore à mutualiser l'entrée et la reconnaissance des stages. C'est ce qui a été décidé en septembre 2014. Alice a été la représentante de l'EREN dans cette Commission. Elle a assumé la première présidence, celle de l'implémentation de la Corostaf. Il a fallu pour cela passer de la théorie à la réalité.

Il a fallu :

- mettre en place le fonctionnement de la Commission
- accompagner et soutenir la responsable des stages
- assurer la transition entre deux responsables au départ rapide de la première
- suivre les stagiaires
- annoncer les décisions de la Commission, que ces décisions soient positives ou négatives
- assumer les décisions face aux recours

Un immense travail assumé avec passion de la part d'Alice.

J'en suis fier en tant que président du Conseil synodal comme vous pouvez l'être en tant que Synode. Merci Alice pour cet engagement en faveur de la formation des ministres et de l'image de l'EREN que tu as portée durant ces années.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Je vais quitter bientôt le service de l'EREN et je remercie infiniment M. Christian Miaz de m'avoir encensée deux fois en trois jours, dimanche dernier lors de mon culte d'adieu à Dombresson et aujourd'hui pour mes années passées au Conseil synodal.

J'ai été très touchée d'avoir été élue il y a 7,5 ans. Il y a dans ce métier de pasteur des choses qu'on fait avec bonheur et d'autres qui demandent un peu plus d'effort. J'ai toujours été très heureuse de me rendre au Conseil synodal et de faire ce qu'on y faisait, en bonne fraternité et en bonne entente, même si parfois les discussions sont houleuses.

Voilà, je suis arrivée au bout de ma route. Je dis ma reconnaissance à l'EREN qui m'a accueillie il y a bien longtemps et qui m'a accordé sa confiance sans me connaître vraiment. Je débarquais d'Alsace avec juste un peu d'expérience de la machine d'Église.

C'est la dernière fois que je prends la parole, je n'ai pas de rapport à défendre pour ce Synode. Je souhaite bon vent aux deux conseillers synodaux élus, bon vent dans ce travail et cette responsabilité. Je me permets de dire que je trouve dommage que le Synode se soit privé de l'expérience, de la qualité et de l'expertise d'Esther Berger, qui est une collègue que j'aime énormément, qui est devenue une amie. Ce Conseil synodal est bien jeune, je lui souhaite bon vent et à Yves en particulier pour diriger cette équipe. Je vous remercie.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Merci Alice pour ces mots réconfortants, aussi pour moi. Je reprends la parole de façon non réglementaire. Je suis mal à l'aise par rapport à ce qui vient de se passer, c'est clair que j'ai pris une baffe, je suis un peu désarçonnée, je ne sais pas comment remonter sur le cheval et si le cheval veut que je remonte sur lui.

J'ai trop bien fait mon boulot pour vous présenter trois candidats. Comme je ne suis pas élue, et au vu des circonstances, des débats et de ce que je ressens en tant que présidente, j'ai besoin de savoir si vous souhaitez que je continue de présider cette séance du Synode ou si vous souhaitez que Laurent Widmer prenne la suite. C'est hors carte mais j'ai besoin d'avoir vos réactions, votre approbation ou votre réprobation pour savoir où nous en sommes, vous les députés et moi en tant que présidente.

Mme Véronique Frutschi Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'ai remarqué que ce sujet n'a pas été thématiqué, à savoir que tu étais candidate tout en étant actuellement présidente du Synode, et donc quels pourraient être les changements. J'interprète ta non-élection comme le fait que le Synode te conforte dans ta présidence. On a envie de te garder comme présidente du Synode, car dans les débats houleux tu gères très bien.

Mme Karin Phildius, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Ce n'est pas un déni de ce que tu fais de très bien dans le cadre de ce poste de présidence.

On est dans une période difficile de l'EREN où on navigue entre ceux qui ont un discours très proche de la base, un côté pastoral et ceux qui sont beaucoup plus conscients des enjeux institutionnels. Esther, s'il te plaît, ne prends pas cela contre toi, tu es très à ta place. Je n'en dirai pas plus.

Mme Miriame Schneeberger, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Nous tenons à te redire notre soutien, notre amitié et nous trouvons que tu présides très bien le Synode et nous t'en félicitons.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Tu as reçu 15 voix et je ne vois pas pourquoi on te demanderait de ne plus présider. Je soutiens que tu poursuives la présidence du Synode, et merci pour ton engagement et pour ceux qui sont engagés au Synode et au Conseil synodal.

Mme Delphine Collaud, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Lorsque nous en avons discuté à l'Entre-deux-Lacs, entre trois candidatures valables, on s'était dit qu'un des critères pour ne pas t'élire est que justement on est très, très content que tu sois présidente du Synode et qu'on pensait que ça serait difficile de te remplacer.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Ce que j'entends est que j'aurais dû démissionner de la présidence du Synode avant de présenter ma candidature au Conseil synodal, ce que je n'ai malheureusement pas fait.

Mme Solange Platz, paroisse de La BARC, en son nom propre

Vous êtes une excellente présidente mais on comprendrait tout à fait si vous ne vous sentiez pas la force de continuer pour la fin de cet après-midi, car c'est, comme vous l'avez dit, quand même une baffe et un petit peu de temps pour respirer est peut-être nécessaire.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je vous remercie pour vos mots de soutien, il est vrai que c'est difficile et je suis contente d'avoir entendu quelques-uns d'entre vous me dire que ce n'était pas parce que je ne suis pas adéquate ou pas à la hauteur de la situation mais c'est vrai que la question se pose. J'en discuterai avec les membres du Bureau mais j'ai l'impression que j'ai raté un coche et j'en suis navrée. Pour la

prochaine heure, je vais laisser Laurent Widmer gérer et je reviendrai quand je serai un peu calmée, posée et que j'aurai pris un peu de distance.

La session se poursuit avec le rapport n° 2, Compte de résultat et Bilan 2020, le rapport n° 1, Rapport annuel 2020 ayant été traité durant le dépouillement des votes.

4. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Rapport annuel 2020

Mme Clémentine Miéville, rapporteuse

Le rapport annuel 2020 ne semble pas avoir remporté l'unanimité. Le point le plus important est que certains auteurs ont remarqué que leur texte avait été raccourci ou modifié. En effet, cette année, nous avons fait le choix de procéder à une rédaction plus journalistique des textes. Ce choix a conduit à supprimer ou à modifier certaines parties des rapports afin d'éviter des doublons et de garder une ligne rédactionnelle claire. Cela explique également l'absence du nom des signataires sur chaque partie, les textes ayant été modifiés. Cependant, nous avons commis l'erreur de ne pas avertir les auteurs des rapports que leurs textes pourraient être modifiés et je tiens ici à présenter mes excuses à toutes les personnes qui ont pu se sentir offensées.

Cela étant dit, là où ce rapport annuel semble avoir mis tout le monde d'accord, c'est que personne n'est entièrement satisfait. Là où certains ont loué la concision, d'autres ont déploré le manque de contenu. Quand certains regrettaient de ne pas trouver de photographies, d'autres en étaient satisfaits. Les retours très différents que nous avons pu recevoir ont été très éclairants. Ce que ces remarques font surgir de manière très claire c'est un problème de finalité de ce rapport annuel. Faisons ici un peu d'histoire pour les plus jeunes d'entre nous... Le rapport annuel s'appelait anciennement le « Rapport de gestion du Conseil synodal ». Les paroisses n'y apparaissaient pas. Les années passant, le rapport de gestion s'est mué en rapport annuel. Les paroisses et d'autres institutions de l'EREN ont été intégrées dans le rapport afin d'y montrer l'unité de toutes les entités qui composent l'EREN. Le corollaire de ces inclusions a été un gonflement du rapport, parfois à l'extrême, qui lui aussi a été critiqué. Toutefois, le problème n'est pas que de trouver un juste équilibre entre exhaustivité et concision. Le problème est de se mettre d'accord sur le public à qui s'adresse ce rapport. Pratiquement, le rapport annuel d'une institution est envoyé aux institutions partenaires, il a donc un public externe à l'institution. Pour nous, il s'agit principalement des partenaires sociaux, des Églises sœurs et des communes. Mais le rapport annuel de l'EREN, pour des raisons historiques ou non, semble être attendu comme un rapport s'adressant à l'institution elle-même, ce qui change radicalement sa conception. A ce titre, il semblerait judicieux qu'une discussion autour de ces attentes ait un jour lieu au Synode. En attendant, le problème de double finalité persistera, entre un rapport adressé à l'externe, devant être attrayant et court pour être lu, et un rapport adressé à l'interne, plus complet et plus introspectif.

Vous l'aurez certainement compris, le rapport annuel de cette année a donc été pensé pour l'externe, comme un document de représentation de l'institution. Nous avons déjà entendu une partie de vos remarques que nous avons prises en compte pour le schéma du rapport annuel prochain et nous réjouissons d'entendre vos autres critiques constructives. J'en profite également pour signaler que de petites erreurs se sont glissées dans le personalia, dont vous trouverez une version corrigée en suivant le lien qui devrait bientôt apparaître dans le chat. Et pour celles et ceux qui auraient aimé un peu plus de contenu, vous trouverez sous le même lien les rapports bruts, tels qu'ils nous ont été envoyés, dans leur intégralité.

<https://www.eren.ch/documentation/synode/> (rapport annuel, textes complets, à télécharger, fichier zip)

M. Zachée Betché, Commission d'examen de la gestion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, cher-e-s ami-e-s,

Le rapport 2020 paraît plus dépouillé que les précédents. Nous avons apprécié la taille et la forme du rapport qui permet au lecteur d'en prendre connaissance sans s'essouffler.

La qualité du papier remarquable et des couleurs assez variées.

A scruter les différentes photos, le lecteur se retrouve dans une posture quelconque, complètement décalé de la réalité du monde actuel. Le contexte sanitaire aurait pu justement s'illustrer par des images de notre institution au cœur de cette grande tourmente : rencontres du Conseil synodal, personnel du secrétariat, activités paroissiales, techniciens de fortune ou pas installés dans les antichambres, paroissiens, officiants, etc. Tous se sont dévoués à leur façon. Quelques photos des nôtres arborant le masque n'auraient-elles pas été très évocatrices pour la postérité ? N'avons-nous pas été autorisés à célébrer les cultes ; et ceci malgré certaines restrictions ! Assurément, nous avons loupé l'occasion de les figurer en photos.

On peut aussi regretter que le chapitre « personalia » ne figure pas dans le rapport proprement dit. Un tel papier, riche en informations, risque de s'envoler. Tout simplement.

Il est évident que certains articles ont fait l'objet d'une synthèse supplémentaire ou peut-être d'un toilettage systématique. Il aurait simplement été plus élégant de contacter les auteurs des textes et les partenaires qu'ils représentent, car il n'est pas acceptable qu'ils ne soient pas mis au courant du travail de relecture d'un texte qui leur appartient. Inacceptable !

La CEG regrette vivement que le texte transmis par ses soins ait été modifié de manière importante sans en avoir été informée. Ce mode de faire n'est pas acceptable. C'est pourquoi, nous vous lisons maintenant les extraits oubliés ou peut-être censurés du texte transmis par la CEG.

- Sur le paragraphe concernant l'amélioration financière :

Que cette crise financière sans précédent que traverse l'EREN soit plutôt une opportunité pour des perspectives novatrices, susceptibles de porter la lumière de l'Évangile dans l'ensemble de notre canton.

- Sur le paragraphe concernant le logo :

N'a-t-on plus rien à dire ? Certes, le style moderne qui laisse imaginer la croix parle à certains. Cependant, si la croix n'apparaît pas ostensiblement pour l'ensemble du public, il faudra assez de lumière, c'était d'ailleurs le thème de ce rapport paraît-il, pour que l'identité chrétienne, son leitmotiv ou le message central de l'Église soient visibles pour quiconque.

- Enfin notre toute dernière ligne concernant le Conseil synodal :

Nous lui souhaitons de la clairvoyance fondée sur la lumière de l'Esprit-Saint, seule espérance, unique espérance, dans un monde terriblement secoué de tous côtés.

Comme vous le constatez, notre interrogation critique sur la communication, de même que les références aux éléments de foi, ont disparu. Que devons-nous comprendre ?

Au regard de tout ce qui précède, la CEG recommande le refus de ce rapport. Et je le dis au nom de la CEG avec gravité. Nous vous remercions de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière, prise de parole dans l'ordre alphabétique des paroisses

La BARC
La Chaux-de-Fonds
La Côte
L'Entre-deux-Lacs
Les Hautes Joux
Le Joran
Neuchâtel
Val-de-Ruz
Val-de-Travers

Mme Solange Platz, au nom de la paroisse de La BARC

La paroisse de La BARC a été tout d'abord agréablement surprise par l'aspect du rapport proposé. Malheureusement passé le premier moment la déception fut grande.

En effet, le texte de la paroisse de La BARC qui pourtant suivait à la lettre les indications demandées tant en nombre de mots que pour le thème n'apparaît pas dans ledit rapport. Il a été sévèrement coupé et cela sans que son auteure en ait été informée et qu'elle puisse elle-même raccourcir sans en enlever toute sa substance. Puisqu'il s'avère que ce n'est pas le seul texte coupé, il en ressort un rapport vide de sens, litanie que l'année écoulée fut particulière et difficile sans message d'espoir et de foi. La paroisse relève aussi avec étonnement l'absence de rapport de la Commission synodale.

Elle est consciente que le rapport est un objet « de promotion » aussi pour l'extérieur mais elle se demande le sens d'un rapport vide de sens aussi pour l'extérieur et qui n'est pas le reflet de l'année écoulée. C'est pourquoi la paroisse de La BARC refusera ce rapport.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les députés, vous pouvez refuser le rapport annuel mais il n'y aura pas d'autre rapport qui sera présenté. Vous pouvez consulter l'entier des textes qui nous ont été envoyés, ils sont à votre disposition. Le Conseil synodal vous a donné la raison de cette présentation. D'autres années, il a été présenté aussi de manières différentes et chaque fois, il a été accepté par le Synode et la CEG. Si vous refusez l'entrée en matière, il n'y aura pas d'autre rapport annuel.

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

On s'est aussi interrogé sur le fait que notre texte a été coupé, sans nous prévenir. C'est pareil que ce qui a déjà été dit.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Le rapport a été trouvé attractif dans sa présentation, très belle maquette, mais très léger au niveau du contenu, d'où la question de savoir à qui il s'adresse.

Un autre problème concerne les photos que nous avons trouvées absolument déconnectées ; on aurait pu mettre des photos en lien avec la réalité de cette année-ci.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je remercie Clémentine Miéville qui a expliqué le pourquoi des choses et la réponse de Christian Miaz. En cas de refus, s'il n'y a pas de rapport, il faut qu'on dise ce qu'on a appris de cela, pour les prochains rapports. On doit en tirer les leçons. Plusieurs paroisses ne sont pas contentes, tout comme la CEG, et maintenant j'ai besoin d'un petit mot du Conseil synodal pour dire comment il imagine les choses, qu'est-ce qu'on fait par rapport à cela.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

S'il y a un refus du rapport, les enseignements qu'on en retirera, c'est un problème de public, de savoir à qui on s'adresse. Une solution pourrait être de dissocier les deux publics et d'avoir deux rapports différents : un rapport promotionnel de l'institution adressé à l'externe, joyeux, graphique, du même style que le regard en 2019, et un autre rapport qui se rapprocherait d'un rapport de gestion qui s'adresserait à l'institution, interne, fouillé, introspectif et avec des messages plus profonds.

Mme Dominique Jan Chabloz, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Nous avons remarqué que notre rapport a été un petit peu tronqué mais dans l'ensemble, le Conseil paroissial a apprécié cette présentation plus légère.

La présidente précise que si les députés refusent l'entrée en matière, il n'y aura pas de débat page par page du rapport et le Conseil synodal ne va pas faire un nouveau rapport annuel.

❖ Vote sur l'entrée en matière : 16 oui, 16 non, 5 abstentions

La présidente choisit d'entrer en matière afin que le Conseil synodal puisse recevoir les remarques, page par page, des députés.

Discussion de détail

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

C'est effectivement quelque chose d'assez historique que de voir un rapport annuel ainsi sur la sellette. Depuis quelques minutes, cela parle beaucoup dans la salle du Conseil synodal. Nous comprenons les remarques que vous avez formulées.

Il n'est pas extrêmement courtois de détailler les erreurs faites, néanmoins, au vu de la situation, je suis obligé de dire deux-trois mots sur le cadre dans lequel ce rapport a été rédigé. Il a été rédigé dans une grande urgence et dans une situation complètement inédite pour le Conseil synodal dont les séances se sont multipliées pour prendre les mesures de la pandémie. Néanmoins le Conseil synodal a fait le choix de respecter le délai de ce rapport. Créer un rapport quand beaucoup sont dans l'urgence, pas seulement le Conseil synodal mais aussi sur le terrain, c'est également compliqué. Lorsque les textes ont été demandés pour ce rapport, ce qui est arrivé était très redondant et racontait beaucoup la même histoire, c'est-à-dire impossibilité de faire les activités ou alors un certain marasme, des choses qui sont les mêmes dans une même réalité. Ce qui a mis un grand embarras au Service communication et la décision a été de reformuler certains textes. Les textes du rapport, en raison de la pandémie, étaient facultatifs. Ce facultatif a aussi créé des problèmes. Nous aurions préféré recevoir des textes qui mettent en lumière les belles idées qui sont apparues, néanmoins souvent l'aspect problématique l'a emporté, ce qui rendait ce rapport extrêmement lourd à la lecture.

Alors, si je peux complètement être d'accord avec les excuses que le Conseil synodal a formulées auprès des rédacteurs qui ont été coupés, auprès des paroisses et de toutes les personnes qui y ont contribué, j'aimerais néanmoins dire que ce rapport-là est absolument exceptionnel, et curieusement la pandémie est arrivée au cœur d'une réflexion sur le rapport d'activité.

Nous allons donc tourner ce rapport page par page et vous allez nous dire tous les manquements qu'il y a dans ce rapport. Le Conseil synodal, même si cela lui fera quelque part un peu mal parce qu'il a essayé de tenir ses délais et ses promesses, dira qu'effectivement le rapport 2020 n'est de loin pas optimal.

Néanmoins, s'il y a une proposition que le Conseil synodal pourrait faire au Synode, mais là on attend le retour du Synode, c'est de précipiter une réflexion, qui était dans la tête du Conseil synodal avant la pandémie, et de présenter un rapport sur ce que doit être le rapport annuel. Depuis maintenant des années, le Conseil synodal présente un rapport qui est critiqué par les uns ou par les autres parce que le Synode ne s'est pas mis d'accord sur ce qu'il doit être. Le Règlement général lui-même n'est pas clair car on ne sait pas si on peut refuser un rapport annuel et si cela contraint le Conseil synodal à représenter autre chose. Aujourd'hui, le Conseil synodal a donné sa réponse et est conscient des difficultés et c'est pourquoi vous avez l'intégralité des textes qui est consultable sur internet, pour vous qui suivez avec attention l'Église dans ses processus. Grâce à la présidente qui a accepté l'entrée en matière, ce rapport annuel restera dans les archives de l'EREN pour la postérité. Voilà ce que je peux vous dire dans l'improvisation du Conseil synodal actuel et de ce que nous avons essayé de discerner.

La présidente passe en revue le rapport annuel page par page.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

P.3 : Je suis heureux que le Conseil synodal a soutenu les paroisses en cette période un peu compliquée. Cependant le Conseil synodal affirme avoir organisé trois cultes ; alors qu'avec ma collègue on en a fait un des trois.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Je n'ai pas compris la remarque.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Tout simplement, le Conseil synodal prétend avoir organisé trois cultes télévisés avec Canal Alpha. Je prétends que j'en ai organisé un avec ma collègue et donc que le Conseil synodal en a fait deux autres, mais pas trois.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Le terme exact aurait pu être "pris en charge financièrement". Le Conseil synodal a organisé deux cultes, mais a pris en charge financièrement trois cultes avec Canal Alpha. Un autre culte a été organisé avec Médias-pro.

Mme Delphine Collaud, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

C'est un rapport à deux niveaux, dans lequel il y a un petit peu de tout mais, pour les gens intéressés, il est vide. C'est dommage de vouloir promouvoir l'Église avec un rapport vide.

Résolution 1

Le Synode accepte le Rapport annuel 2020.

❖ Vote sur la résolution 1 : refusée par 15 oui, 17 non, 5 abstentions

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Le rapport annuel étant refusé, il ne sera pas envoyé aux partenaires habituels.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal.

J'aimerais dire quelque chose sur le procès d'intention de la CEG. Je peux comprendre les différentes remarques mais je n'accepte pas que la CEG dise que le Conseil synodal a fait de la censure. Le Conseil synodal a décidé de ne pas réagir, mais en tant que président, je trouve blessant et inadmissible de susciter cette suspicion vis-à-vis du Conseil synodal de la part de la CEG.

Mme Karin Phildius, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Le rapport n'a-t-il pas déjà été distribué aux partenaires ? Cela change la donne si le rapport n'a pas été distribué, c'est grave car on a besoin de se faire connaître en tant qu'EREN. C'est du gâchis.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Le souci de Karin Phildius est aussi le mien. Ce rapport ne me convient pas mais il est fait et orienté vers l'extérieur, donc c'est très dommage qu'il ne soit pas envoyé.

La présidente propose une résolution supplémentaire

Résolution 2 supplémentaire

Le Synode accepte que le rapport annuel 2020 soit distribué aux principaux partenaires bien qu'il n'ait pas été accepté par ce dernier.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai un problème de procédure concernant l'utilisation du chat comme moyen de communication. Bien qu'étant assis au premier rang, le système de projection ne me permet pas de lire le chat et je ne suis donc pas en mesure de voter.

La présidente précise que le chat n'est pas un lieu de discussion mais qu'il est utilisé pour savoir qui demande la parole et pour obtenir les résultats des votes. Il avait été demandé qu'il y ait un grand écran dans chaque regroupement pour diffuser la session zoom.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal fait sienne la résolution supplémentaire.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je m'oppose à cette résolution. J'aimerais que le Synode décide de ce qu'il veut faire de cette situation. Je disais en aparté que si j'étais conseiller synodal, je n'accepterais pas cette résolution dans le sens où cela me paraît être reconnaître et assumer le mécontentement du Synode par rapport à ce rapport d'activité que de ne plus l'utiliser dans la communication pour cette année. Puisque ce rapport ne dit pas ce que nous avons fait en 2020, n'en parlons pas plus loin autour de nous.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Merci à la présidente d'avoir proposé ce texte. Personnellement je rejoins la position de David. Il y a quelque chose de paradoxal en fait. Le Synode décide de refuser ce rapport mais on le transmet aux partenaires. Il faut une cohérence dans le suivi des décisions du Synode. Si des partenaires ont déjà reçu ce rapport, il faut que le Conseil synodal envoie un mot disant qu'ils ont reçu ce rapport avant qu'il ne soit accepté ou refusé par le Synode, et cette année il a été refusé. Qui sont les partenaires qui ont déjà reçu ce rapport ?

La présidente précise qu'elle a proposé cette résolution afin de quand même transmettre ce rapport aux partenaires étant donné que l'entier du rapport n'est pas remis en cause, mais que ce sont des "allègements" qui sont regrettés.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Nous ne tenons pas de listes exactes de qui a reçu ou non le rapport actuellement et nous ne savons pas qui a pu également le transmettre à nos partenaires, donc je ne suis pas en mesure de vous répondre.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 17 oui, 13 non, 7 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

Comme mentionné plus haut, la présidente demande au vice-président présider le rapport n° 2.

5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2020

M. Jacques Péter, rapporteur

Mesdames et messieurs, chers frères et sœurs en Christ, à quoi cela sert-il de vous parler de comptes alors que chaque année on vous présente des budgets pessimistes et le résultat est meilleur. Et on se dit "ça va quand même..." Mais néanmoins le "ça va quand même" a ses limites et régulièrement on recherche l'équilibre, l'équilibre financier bien évidemment.

Je me permets de faire un petit peu d'histoire pour mettre ce résultat 2020 dans un contexte. Décembre 2018, le Conseil synodal présente un budget déficitaire d'environ 1 million et demande l'autorisation de faire des choix pour ne pas arriver à un déficit aussi important. Cette demande est rejetée par votre autorité et vous souhaitez qu'une Commission synodale analyse la situation ; Commission synodale dont j'ai le plaisir et l'honneur d'être membre avec voix consultative. Cette Commission s'est attelée à déjà essayer de comprendre comment ça fonctionne et est arrivée à la conclusion, pratiquement identique que celle qu'avait le Conseil synodal dans l'idée du projet EREN2023, que le problème n'est pas financier, mais qu'il est ailleurs.

Alors en fonction des travaux de cette Commission, en fonction aussi de l'évolution du projet EREN2023 en direction du processus EREN2023, oui nous allons continuer encore 3-4 ans avec une comptabilité qui ne va pas très bien mais je crois, et nous vous l'avons explicité lors de la présentation du budget 2021, l'objectif d'accepter des déficits est différent car on passe d'économie à tout prix à se donner le temps de réflexion avant de prendre des décisions, avant de

pouvoir faire des choix au niveau de nos structures, bien évidemment à la lumière de 12 Principes d'EREN2023.

Alors évidemment, les comptes 2020 sont dans la ligne habituelle, les contraintes, les résultats sont connus à peu près comme les autres années mais je voudrais quand même souligner quatre éléments. Premièrement, jusqu'à aujourd'hui on sait que la situation liée à la pandémie n'a pratiquement pas d'impact sur la fidélité financière des contribuables et cela très certainement à cause du fait que les bordereaux de contribution sont partis en mai. Deuxièmement, ne l'oublions pas, si beaucoup de gens ont soufferts et souffre encore de solitude et autre, toutes les personnes membres de notre Église n'ont pas vécu des situations financières en lien avec le covid-19, et on voit que la générosité des personnes qui donnent, malgré cette pandémie, a plutôt été en augmentation pour beaucoup d'œuvres d'entraide. Troisièmement, ce sont les charges d'exploitation. Bien évidemment il a été prévu un certain nombre de choses, et certaines choses prévues au niveau cantonal ou au niveau des Services cantonaux n'ont pas pu être mises sur pied, d'où une baisse des charges d'exploitation. Quatrièmement, un élément habituel mais que je trouve important de souligner, c'est l'économie faite au niveau des charges de collaborateurs et malgré tout ces différences de charges sont très fortement liées au fait que lorsqu'une personne quitte un emploi, avec un délai de départ de trois voire quatre mois, le successeur ne peut pas être retrouvé tout de suite. Évidemment pour cette économie de CHF 300'000.- à 400'000.- par année il nous paraît difficile d'être plus précis. Donc nous vous présentons effectivement un meilleur résultat qu'au niveau budgétaire, mais ne nous leurrions pas sur le travail à faire et des questions pour 2021 sont là. Quel sera l'impact covid au niveau de la contribution ecclésiastique 2021-2022 ? En fonction de la réévaluation de nos immeubles que nous avons lancée, est-ce qu'on pourra toujours salarier sept postes voire plus ? En tant que Conseil synodal, nous nous sentons bien seul pour la sensibilisation à la contribution ecclésiastique et une proposition va arriver aux paroisses pour que des appels, un soutien de la contribution ecclésiastique puisse être faits conjointement Conseil synodal – paroisses. Donc oui, les choses continuent, nous essayons de tenir la barre dans le bon sens et nous n'allons pas attendre 2024 pour faire des économies intelligentes, mais pas à tout prix. Merci de votre attention.

M. Johann Robert, Commission d'examen de la gestion

Madame la présidente, Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, cher.e.s ami.e.s,

Pandémie, crise, diminution de l'activité, souci pour nos finances. On a déjà pas mal parlé de tous ces sujets. Les commentaires sur les comptes n'y échappent pas.

Le « petit » déficit de CHF 158'593 du résultat comptable en rapport à celui beaucoup plus important prévu au budget (CHF 663'900) n'est pas la résultante de cette crise. Le résultat 2020 n'est effectivement que très partiellement impacté par cette situation inattendue que personne n'imaginait lorsque nous avons voté le budget 2020. La contribution ecclésiastique suit la tendance et les prévisions. La baisse des charges d'exploitation liée à la baisse d'activité de notre Église a permis d'offrir des soutiens aux paroisses et au CSP, ainsi que de financer des cultes télévisés, ce qui en fait une opération blanche d'un point de vue comptable. C'est très bien ainsi. Merci au Conseil synodal pour sa sensibilité.

Nous verrons à l'avenir si nos finances seront touchées par cette crise. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les membres de notre Église participant à la contribution ecclésiastique ont été touchés financièrement par cette pandémie. En tout cas, nous pouvons dire que la générosité a été importante durant ce temps lorsque nous voyons la progression des cibles et des dons en page 28.

Nous ne partageons pas l'approche du Conseil synodal qui indique que le déficit structurel est financé par les legs et la vente de biens. Pour les dons et les legs, le montant reçu correspond à la moyenne des 8 dernières années, ce n'est pas nouveau. De plus, le bénéfice sur les ventes immobilières dépassant CHF 100'000.- sont affectés à la réserve pour événement spéciaux, ce qui neutralise comptablement une grosse partie de ce bénéfice.

Au titre des réserves comptables, les règles pour leur constitution semblent assez claires. Des attributions y sont régulièrement faites. Elles se montent maintenant à CHF 9'076'560.-. Il est, en

revanche, aussi nécessaire que les règles pour leur utilisation soient définies. Cette politique de thésaurisation du Conseil synodal doit être éclaircie. La CEG demande depuis plusieurs années qu'un règlement sur les réserves soit établi. Ce n'est actuellement pas encore le cas, nous le regrettons.

Les charges sont moins élevées que ce qui est prévu au budget, en très grande partie dû au fait qu'il y a des vacances de postes, comme les années antérieures.

Nous relevons encore que la gestion financière du projet d'implémentation de la nouvelle identité visuelle de notre Église nous interpelle fortement. Les montants se sont égrenés au fil des exercices et dans divers postes comptables. Finalement, nous nous demandons toujours combien réellement a coûté ce projet. Nous constatons, en plus, que CHF 100'000.- ont encore été mis en réserve en 2020 pour couvrir les futurs frais de l'identification des bâtiments et lieux de vie de l'EREN avec la nouvelle identité. Nous demandons qu'à l'avenir un budget pour les projets importants soit établi avant leur réalisation.

Nous tenons à remercier le Conseiller synodal, Jacques Péter, pour son souci des finances de notre Église, pour sa clairvoyance et sa volonté d'améliorer la gestion de notre institution. Nous remercions aussi pour leur disponibilité et leurs explications, le Secrétaire général, Denis Jeanneret, et le responsable de la comptabilité, Christophe Brügger, que nous regretterons.

La CEG vous recommande d'approuver les comptes 2020 et vous remercie de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière, prise de parole dans l'ordre alphabétique des paroisses

La Côte
L'Entre-deux-Lacs
Les Hautes Joux
Le Joran
Neuchâtel
Val-de-Ruz
Val-de-Travers
La BARC
La Chaux-de-Fonds

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Que pense la CEG et la Commission synodale des déficits endémiques et récurrents et quels sont les outils pour les cerner ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Je me permets de répondre directement aux interrogations de la CEG et de la paroisse du Joran. Concernant l'éclaircissement des règlements sur les réserves, la CEG soulève un point qui est aussi un point problématique pour notre organe de révision. Il est toujours difficile de prendre des engagements et d'être sûr de pouvoir les tenir, d'autant plus que Christophe Brügger va nous quitter, mais l'objectif de cette année au niveau financier, est effectivement de clarifier l'utilisation des réserves puisque nous avons un problème : on sait comment on peut faire entrer l'argent mais c'est plus difficile de savoir comment le faire ressortir. Et surtout et principalement la mise en place d'un système de contrôle interne pour clarifier le fonctionnement de tout ce qui est financier au sein de notre Église.

Il a été soulevé la question de l'identité visuelle, alors je me permets de vous rappeler ce que je vous ai déjà dit précédemment. Je vous avais dit au bouclage des comptes 2019 que nous étions à CHF 60'000.- pour l'identité visuelle. Donc effectivement l'identité visuelle jusqu'à maintenant a coûté CHF 127'000.- et nous entendons la remarque qu'il aurait été plus judicieux qu'il y ait un budget global plutôt que d'avoir un système, que je pourrais qualifier, de rondelles de

salami. Par contre, concernant les CHF 100'000.- mis de côté pour la poursuite, j'aimerais juste rappeler que là, on est sur des questions comptables. Le principe qu'a pris le Conseil synodal concernant l'identification des bâtiments, c'est au grand maximum un budget de CHF 50'000.- qui sera présenté au Conseil synodal et qui sera validé par le Conseil synodal ; avant cette validation rien ne se fera.

Concernant la question du Joran de savoir si on a les outils pour cerner les causes, nous connaissons un certain nombre de causes, telles que la baisse de la contribution ecclésiastique et les difficultés structurelles que nous vivons tous. Nous devons mettre d'autres outils d'analyse en place, plus pour le Conseil synodal que pour le Synode, mais un outil d'analyse qui me manque aujourd'hui en tant que référent financier, c'est la question des boucllements intermédiaires. Et je rappelle que si nous avons présenté un budget 2021 en disant clairement que les postes administratifs seront réellement occupés, c'est bel et bien pour avoir en tant qu'Église des outils qui répondent aujourd'hui à une structure beaucoup plus claire que ce que nous avons pu mettre en place jusqu'à maintenant.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

Une question concernant les titres et les fonds de placement, qui avait déjà été posée lors d'un Synode précédent mais c'est une question importante. Nous avons pour plus de 3 millions de francs de titres et placements et nous avons une variation des titres de CHF 80'000.-, ce qui est très bon à prendre pour nos comptes. La question est de savoir quelle est notre politique de placement de titres ? Chaque année, c'est important d'être fin par rapport à ces titres et à l'impact mondial de nos placements. Il serait donc intéressant de connaître le portefeuille des titres de notre EREN.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il y a rarement des questions sur le bilan et je pense que certains éléments sont importants et montrent le souci de notre Église de ne pas placer n'importe quoi et surtout n'importe comment. Nous sommes tenus en tant qu'Église de répondre à l'article 321 du Règlement général concernant l'ensemble des placements. Je me permets de vous le lire :

"Les fonds de la Caisse centrale sont placés conformément aux dispositions cantonales pour le placement des fonds qui appartiennent à l'Etat. Pour les fonds placés à moyen et à long terme, le Conseil synodal peut autoriser des placements selon les critères de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle. Il définit les valeurs éthiques à respecter en matière de placements. La gestion est du ressort du Conseil synodal, qui peut déléguer cette tâche à des mandataires externes."

Cette tâche n'est donc pas déléguée à des mandataires externes car je vous rappelle que nous sommes soutenus, aidés par la Commission financière de l'EREN.

Si on prend l'exemple des 3,4 millions qui sont au bilan au 31.12.2020, c'est 1,4 million en épargne et 2 millions en titres, tous de fonds équitables et éthiques. Bien évidemment en faisant ce choix, le rendement est peut-être moins important mais en tant qu'Église il nous paraît fondamental de respecter aussi nos valeurs éthiques même s'il y a une conséquence financière par rapport à cela.

Le vice-président passe en revue les Compte de résultat et Bilan page par page.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre
P.11, combien d'EMS participent pour la somme de 57'200.- ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

L'EREN est présente dans 45 à 50 EMS, soit pratiquement tous les EMS du canton de Neuchâtel. Seuls 9 EMS participent au financement partiel de la présence de l'Église au sein de leur institution.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

P.12, le Conseil paroissial du Val-de-Travers est reconnaissant pour le travail qui est fait au niveau des comptes et de la gestion et remercie le Conseil synodal pour cette présentation des comptes. Il soutient la résolution qui sera votée.

J'ajoute des remerciements à la Commission d'examen de la gestion qui me semble mettre en perspective quelques éléments importants par rapport à des points d'attention sur les comptes et voici une question de détail sur la page 12. Concernant l'aumônerie Req'EREN, point 34, les notes indiquent que le projet devrait être financé à moitié par des contributions externes (dons) trouvées par l'équipe Req'EREN et cet objectif n'a pas été atteint en 2020. On est reconnaissant que la caisse de l'EREN soutienne le travail et ne l'interrompe pas en cours de route mais où en est-on par rapport aux engagements de l'EREN vis-à-vis de Req'EREN et à cette volonté de réunir des dons pour la moitié du financement de cette activité ? Est-ce qu'on a entériné le fait que c'est une présence de l'EREN, et dans ce cas on la soutient "quoi qu'il en coûte" ou est-ce qu'une interruption est envisagée et dans quelles conditions ?

M. Jacques Péter, conseiller synodal

La décision du Synode d'il y a quelques années était que le groupe Req'EREN doit trouver la moitié des dons. Cette question nous interpelle et en l'état actuel des choses, il n'y a pas eu de décision de se retirer malgré cette absence de subventionnement à 50%, mais nous allons devoir étudier durant cette année la suite pour voir si on maintient les exigences. Est-ce que cette décision est uniquement du ressort du Conseil synodal ? Comme à la base, c'est une décision du Synode, il faudra peut-être qu'on revienne devant le Synode. Mais en tout cas, aujourd'hui, malgré l'absence des dons, la présence de Req'EREN n'est pas remise en cause et si elle le serait, ce serait avec des délais raisonnables. Il n'y a donc pas de souci pour 2021.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.17, point 9, le coût de développement de la nouvelle identité paraît disproportionné, le budget était de 5'000.- et les coûts sont de plus de 67'000.-.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

En tant que Conseil synodal, nous devons faire amende honorable. Comme le projet n'a pas eu un budget global dès le départ, on se trouve au milieu du gué avec le choix de finaliser ou non ce projet. Il a été décidé de le finaliser, tout en reconnaissant qu'il y a eu maldonne dans la proportion de ce projet déjà lors du choix de changer d'identité visuelle.

Résolution 1

Le Synode accepte les Compte de résultat et Bilan 2020 et en donne décharge au Conseil synodal.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Conditions d'emploi des membres du Conseil synodal

M. Jacques Péter, rapporteur

Mesdames et Messieurs, chers frères et sœurs en Christ, je suis d'accord avec l'ensemble des membres du Synode, l'EREN n'est pas une entreprise, mais nous devons néanmoins être attentifs au fait que tout évolue, que les mentalités changent, et qu'on ne peut plus se permettre, comme au bon vieux temps, de se dire "ça ira, on trouvera une solution". C'est dans cet objectif que le Conseil synodal propose et souhaite qu'on clarifie les conditions d'emploi de ses membres. En 2013, dans le souci de ne pas pouvoir trouver un nouveau président du Conseil synodal vu le niveau salarial, une décision a été prise par votre autorité disant "si le candidat souhaite obtenir une indemnité supplémentaire, on pourrait la lui accorder mais à condition qu'il la demande." Et

c'est vrai que cette question peut nous interroger dans la mesure où occuper un poste à responsabilités doit être salarié correctement dans la mesure où nous le pouvons comme Église, et ne doit pas être fait à la tête du client mais bel et bien en raison de la fonction. Le Conseil synodal propose donc que le Synode valide clairement que le président du Conseil synodal a droit à une indemnité annuelle de CHF 12'000.- supplémentaire. Je rappelle tout de même que cette situation de favoriser le président du Conseil synodal par rapport à d'autres ministres est très clairement liée au fait que la politique salariale, présentée par le Conseil synodal à l'époque, avait été refusée par le Synode. Aujourd'hui les ministres et les conseillers synodaux qui arrivent peuvent être beaucoup plus jeunes qu'à une époque et là aussi les choses ne sont pas très claires. Concernant les conseillers synodaux laïcs, la décision est que c'est un 20% au maximum des hautes-paies comme indemnité. Dès septembre, nous aurons trois ministres au Conseil synodal et aucun d'entre eux n'est au maximum des hautes-paies. Dans la conception "à travail égal, salaire égal", nous souhaitons que le 20% que va assumer un ministre au sein du Conseil synodal soit payé au maximum des hautes-paies et le reste du salaire du ministre sera en fonction de ses années de service. D'autre part, pour les conseillers synodaux laïcs, nous souhaitons, aussi en fonction de l'âge des candidats, que ce salaire de 20% soit soumis aux cotisations LPP pour penser aussi à l'avenir.

Le deuxième élément de ce rapport, c'est toute la question d'un départ éventuel d'un conseiller synodal. Je rappelle qu'un conseiller synodal est élu pour un mandat de quatre ans. Mais rien n'est clair quant au délai de résiliation si une personne, pour une raison ou pour une autre, souhaite démissionner. Par analogie au niveau des responsabilités assumées dans d'autres milieux, le Conseil synodal souhaite que ce délai de résiliation soit de six mois, tout en étant conscient qu'un délai plus court peut être négocié, mais que cela pose des problèmes de transmission des dossiers.

Le dernier élément que nous vous proposons dans ce rapport concerne une situation qui, nous espérons, ne va jamais arriver. Si tout à coup un conseiller synodal ne remplit plus les conditions attendues au niveau de la fonction, qui peut lui demander de démissionner, qui peut prendre cette décision ? Le Conseil synodal estime qu'il est un collège et que ce n'est pas de sa responsabilité de prendre la décision de révoquer un conseiller synodal, mais à l'autorité qui l'a élu, c'est-à-dire le Synode. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière, prise de parole dans l'ordre alphabétique des paroisses

Les Hautes Joux
Le Joran
Neuchâtel
Val-de-Ruz
Val-de-Travers
La BARC
La Chaux-de-Fonds
La Côte
L'Entre-deux-Lacs

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les conditions d'emploi des membres du Conseil synodal et elle soutiendra ce rapport. En revanche, les explications concernant la démission et la révocation d'un membre du Conseil synodal sont très succinctes. En fait on demande six mois de délai à une personne souhaitant quitter son mandat électif. C'est long et discutable puisqu'il ne s'agit pas d'un contrat de travail. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs reconnaît que la question de la révocation d'un conseiller synodal mérite d'être traitée, comme pourrait l'être aussi la révocation des autres fonctions électives de notre Église. Les règlements ne parlent en effet jamais d'éventuelles révocations. Ce sujet n'est malheureusement pas traité de manière approfondie et complète dans le rapport et dans la résolution proposée. En effet, l'introduction d'un tel changement doit être intégré dans le

Règlement général et ne pas être traité sous la seule forme d'une résolution. Il doit être question des raisons fondées pour la demande d'une révocation, des critères de révocation et de la procédure (qui, quoi, comment). C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement à la résolution 4 de ce rapport.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, la paroisse de la Côte accueille favorablement l'adaptation des conditions d'emploi à la réalité et sa transparence. Nous avons cependant des réserves sur les résolutions 3 et 4.

Concernant la résolution 3, nous sommes favorables à son intention générale mais voudrions proposer quelques précisions aussi bien pour la question terminologique que pour ses applications concrètes. Nous proposerons un amendement.

Concernant la résolution 4, nous pensons qu'il est inapproprié d'instaurer la procédure de révocation par la voie d'une simple résolution du Synode. Une disposition d'une telle portée relève de la Constitution, au même titre que la nomination des conseillers synodaux (nous nous référons à l'art. 29 de la Constitution). L'art. 23 du Règlement général précise que les attributions du Synode sont déterminées par cet art. 29 de la Constitution. Si le Conseil synodal estime nécessaire d'introduire la possibilité de révocation d'un conseiller synodal dans les textes qui régissent le fonctionnement des institutions de l'EREN, nous pensons qu'il ne peut le faire sans un rapport d'évaluation approfondi et une procédure soigneusement élaborée, ce à quoi ne répondent pas, nous semble-t-il, les cinq lignes consacrées dans le présent rapport. C'est pourquoi la paroisse de la Côte refusera cette résolution 4 telle qu'elle est proposée par le Conseil synodal.

Mme Delphine Collaud, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je suis en porte à faux avec ma députation. Concernant la première résolution, il me semble qu'on a complètement oublié tout le débat de 2013 où on a refusé la grille salariale, et ceci pas pour rien. Pour rappel, ce sont des ministères et pas des postes dans des entreprises, et on est tous engagés ensemble. Les arguments n'ont pas changé. On a refusé la grille mais juste à la fin, et je ne sais pas par quelle entourloupette, il a été dit que si le président du Conseil synodal veut avoir CHF 1'000.- de plus, il peut le demander. Honnêtement, au niveau prophétique, moi j'aurais pensé que ça serait refusé et que cela disparaîtrait comme cela. Rien n'a changé et pour moi, cela ne veut rien dire que de rendre le poste attractif, si on est appelé à être président du Conseil synodal, c'est une vocation, c'est un appel de Dieu et ce n'est pas du tout CHF 1'000.- de plus ou de moins.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je n'ai rien contre une indemnité. Ce qui me choque, c'est le montant qui correspond en fait à un 13^e salaire plus un demi 14^e. Cela me paraît excessif au regard de l'investissement de tous les collègues qui, pour certains, vont jusqu'à l'épuisement, au burn out. Je ne vois pas ce qui justifie un tel écart entre les ministres.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Je répondrai aux deux dernières interventions. J'aimerais qu'on ne se trompe pas de débat. Le Conseil synodal souhaite simplement clarifier une décision prise par le Synode. Nous ne sommes pas du tout dans le fait de dire, est-ce que c'est bien ou pas bien, puisque le Conseil synodal de l'époque proposait une grille salariale qui a été refusée par le Synode. La volonté du Conseil synodal est, après sept ans, de clarifier cette question d'indemnité supplémentaire qui pourrait être demandée et c'est pour enlever le flou. On n'est pas dans la question de dire si c'est judicieux ou pas que ces CHF 12'000.- soient versés, je rappelle que c'est une décision du Synode. J'aimerais revenir sur le terme "entourloupette". On a chacun notre manière de nous exprimer, et tant mieux, mais ce n'est pas une entourloupette. La question de cette indemnité éventuelle est une décision, et pour ceux qui étaient présents à l'époque, après un débat nourri, et un souci

principalement venant des laïcs lors du débat en Synode, disant que la question salariale du nouveau président pouvait être un problème pour recruter quelqu'un.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide que le Président du Conseil synodal reçoit un salaire équivalent au maximum des hautes-paies d'un salaire de permanent et une indemnité annuelle de CHF 12'000.-. Ces montants sont soumis aux charges sociales.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

S'il y a une opposition à cette résolution, nous revenons à l'application de la décision prise en 2013, c'est-à-dire que le président du Conseil synodal devrait en faire la demande.

La présidente précise que c'est le Bureau du Synode qui accorde les CHF 12'000.- au président du Conseil synodal. Et pour être tout à fait clair, nous avons déjà accepté ces CHF 12'000.- pour le futur président du Conseil synodal.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je reviens sur le texte du rapport, le paragraphe 2.1 explicite cette résolution. "*Un montant plus important créerait une trop grande inégalité avec les autres permanents.*" A quel niveau peut-on parler d'égalité ou d'inégalité ? Et la suite "*Il est regrettable de ne pas pouvoir proposer une juste rétribution à l'ensemble des permanents*" donc le Conseil synodal reconnaît que notre rétribution n'est pas à la hauteur de ce qu'on pourrait attendre, par contre on privilégie un pasteur parmi l'ensemble des ministres. Et la dernière phrase "*Il est indispensable que la politique salariale soit rediscutée dans le cadre du processus EREN2023*", j'aimerais donc savoir s'il y a une perspective d'évolution pour les autres permanents.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il est évident que le souhait du Conseil synodal reste toujours le même. Il est nécessaire de pouvoir revaloriser les salaires de nos ministres. Dans le cadre du processus EREN2023, cette question devra être empoignée. Mais soyons clairs, s'il n'y a pas plus d'argent qui entre, il y aura un choix douloureux, difficile quant à savoir si on diminue les postes pour augmenter les salaires ou si on reste au nombre de postes actuels. Un des éléments concernant la diminution du nombre de postes est effectivement la politique salariale, mais ce n'est pas le seul élément. Mais oui nous voulons que cette politique salariale soit rediscutée car il y a huit ans que le Conseil synodal l'a déjà souhaitée.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Dans ces conditions il faut constater que notre président aurait déjà gagné une année de salaire de plus par rapport aux autres, et vu les conditions budgétaires actuelles, il faudra supprimer un poste pour le financer.

La présidente rappelle que les CHF 12'000.- accordés l'ont été en toute conscience, autant pour M. Christian Miaz que pour M. Yves Bourquin et selon le respect de la décision du Synode.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 21 oui, 8 non, 4 abstentions

Résolution 2

Le Synode décide que les Conseillers laïques et ministres reçoivent une indemnité de 20% de poste ministériel au maximum des hautes-paies. Cette indemnité est considérée comme un salaire pour l'ensemble des assurances sociales.

M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre
À mon avis, ce ne serait pas cohérent de dire oui à la première et non à la deuxième.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptés par 30 oui, 3 abstentions

Résolution 3

Le Synode décide que le délai de résiliation d'un mandat de Conseiller synodal est de 6 mois.

Amendement de La BARC

Le Synode décide que le délai de résiliation d'un mandat de Conseiller synodal est de **3** mois.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

La paroisse de La BARC dit que le délai de résiliation de six mois risque de faire peur, particulièrement aux laïcs dans le cas où ils trouveraient un nouvel emploi à 100%. D'autre part, garder six mois un conseiller synodal démissionnaire pourrait paraître long pour tous.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal souhaite maintenir le délai de six mois avec deux arguments. D'une part, tout est négociable si c'est vraiment une question importante pour le conseiller synodal démissionnaire et d'autre part, nous avons eu le plaisir d'avoir trois candidats pour deux postes lors de cette session, mais c'est souvent relativement difficile de trouver des personnes, et trouver un conseiller synodal dans un délai de trois mois pour remplacer nous paraît être très difficile, donc nous souhaitons maintenir le délai des six mois.

La présidente précise que trois mois ce n'est de loin pas suffisant pour trouver des ministres prêts à venir au Conseil synodal et le Bureau du Synode peut en attester.

Opposition entre la résolution 3 et l'amendement de La BARC

- Résolution 3 : 16 oui
- Amendement de La BARC : 12 oui

La résolution 3 est gardée.

Amendement de la Côte

Le Synode décide que le délai de **démission** d'un mandat de Conseiller synodal **en cours de législature** est de 6 mois, **sauf cas de force majeure**.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Cet amendement souhaite apporter trois précisions. D'abord, nous proposons de remplacer le terme « résiliation » par « démission » car il s'agit d'un mandat électif et non d'une simple question de contrat de travail. Ce sera par ailleurs en cohérence avec l'art. 190 du Règlement général qui parle justement du même sujet que notre résolution au sujet des ministres de l'Église en général : « Le permanent ministre ou laïc qui a l'intention de quitter son poste doit donner sa démission quatre mois avant son départ, pour la fin d'un mois, à l'organe qui l'a nommé. »

Deuxièmement, il y a lieu de distinguer entre la démission en cours de mandat et le fait de ne pas solliciter de nouveau mandat à la fin d'une législature.

Et enfin, il y a également lieu de tenir compte des circonstances d'une telle démission. En fait, la paroisse de la Côte avait initialement pensé simplement refuser cette résolution 3, car nous nous disions que sans indication sur la procédure, les modalités d'application, la nature contraignante, les dérogations, etc., cette résolution soulèverait plus de questions qu'elle ne résoudrait de problèmes. Or, insufflés par l'esprit de souplesse, nous sommes revenus sur notre décision initiale et nous voudrions inspirer une telle souplesse à la résolution.

Amendement de Val-de-Ruz

Le Synode décide qu'un conseiller synodal doit respecter un préavis de 6 mois pour démissionner, sauf cas de force majeure.

M. Christophe Allemann, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Au nom de la paroisse Val-de-Ruz, j'ai le plaisir de vous présenter, sur cette résolution n° 3, l'amendement suivant : « Le Synode décide qu'un conseiller synodal doit respecter un préavis de 6 mois pour démissionner, sauf cas de force majeure. »

Par cet amendement, nous portons le souci de la clarté de l'énoncé de la résolution. Comme il s'agit d'une fonction obtenue par le biais d'une élection, il nous paraît juste de parler de démission et non de résiliation de mandat. On peut en effet résilier un contrat ou remettre un mandat, mais, formellement, on démissionne d'une fonction à laquelle on a été élu.

Dans l'esprit, nous sommes proches de l'amendement de la paroisse de la Côte. Toutefois, nous avons l'impression que la mention « en cours de législature », qui figure dans le texte de la paroisse de la Côte, n'est pas essentielle, car elle va de soi, sinon il s'agit d'une non-réélection, ce qui est un autre cas de figure.

Comme la paroisse de la Côte, la mention finale « sauf cas de force majeure » nous paraît être une bonne idée qui laisse la souplesse nécessaire aux 6 mois de préavis.

Pour ces différentes raisons, nous vous invitons à accepter notre amendement à cette résolution et à le préférer à l'amendement voisin. Merci de votre attention.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

Au vu de l'explication de la paroisse de Val-de-Ruz, nous retirons notre amendement en faveur de celui de la paroisse de Val-de-Ruz.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

La difficulté avec l'amendement proposé n'est pas le fait qu'on parle de démission ou de résiliation mais c'est le "sauf cas de force majeure" car bien évidemment si une telle décision est prise, nous allons devoir définir ce qu'est un cas de force majeur, alors qu'il nous paraît que dans une telle situation, il serait plus judicieux de discuter si la situation se présente, au cas par cas en fonction du contexte général pour éviter qu'on s'achoppe sur ce qu'est un cas de force majeur.

Opposition entre la résolution 3 et l'amendement de Val-de-Ruz

- Résolution 3 : 5 oui
- Amendement de Val-de-Ruz : 19 oui

L'amendement de Val-de-Ruz devient la résolution 3.

Résolution 3

Le Synode décide qu'un conseiller synodal doit respecter un préavis de 6 mois pour démissionner, sauf cas de force majeure.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Le délai de six mois est trop long, je refuserai cette résolution.

❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 19 oui, 6 non, 8 abstentions

Résolution 4

Le Synode décide que la révocation d'un Conseiller synodal est de la responsabilité du Synode, après que le Bureau du Synode a mandaté une enquête indépendante.

Amendement de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode demande au Conseil synodal de présenter à la session de juin 2022 un projet de modification du Règlement général qui introduit la notion de révocation d'un Conseiller synodal, comprenant au moins les raisons et critères de révocation et la procédure à mener.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Comme mentionné dans le débat d'entrée en matière, la résolution 4, si elle est acceptée telle que proposée dans le rapport, sera inapplicable et va poser plus de problème qu'elle ne va en résoudre. En effet, il semble assez logique que le Synode décide de la révocation d'une personne qu'il a élue, mais il est toutefois nécessaire de préciser les raisons et les bases de la révocation. Le Bureau du Synode risque bien de se trouver coincé pour donner un mandat d'enquête indépendante sans savoir quoi demander. De plus, pour la situation d'un conseiller synodal, la CEG ne devrait-elle pas être intégrée ? Nous proposons donc, par cette résolution, d'approfondir la réflexion et compléter ensuite le Règlement général.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal est prêt à accepter l'amendement mais propose une légère modification, pour être plus large que prévu. Nous préférons parler d'un poste électif synodal puisque des difficultés pourraient aussi apparaître dans le cadre de personnes qui ont été élues à une Commission synodale ou par exemple comme député au Synode.

Résolution 4

Le Synode demande au Conseil synodal de présenter à la session de juin 2022 un projet de modification du Règlement général qui introduit la notion de révocation d'un poste électif synodal, comprenant au moins les raisons et critères de révocation et la procédure à mener.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Le texte de la résolution supplémentaire des Hautes Joux concerne aussi la procédure, apparemment sans demander une modification du Règlement général. J'aimerais qu'on puisse les opposer afin de pouvoir décider en connaissance de cause.

Mme Armelle von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Nous avons posé une résolution supplémentaire qui va dans le même sens que l'amendement de l'Entre-deux-Lacs. Le texte est : Le Synode demande au Conseil synodal en lien avec le Bureau du Synode d'établir une procédure de révocation. On est dans le même état d'esprit ; il nous faut une marche à suivre, des délais, des étapes, des critères, des règles, des raisons fondées. A la différence on ne demande pas une modification du Règlement général. A notre avis, ce sont deux choses séparées, c'est pourquoi on pensait tout d'abord accepter l'amendement de l'Entre-deux-Lacs puis accepter notre résolution supplémentaire 5.

Si la question de modifier le Règlement général de l'amendement pose problème aux autres paroisses, on maintient notre résolution. Par contre si cela ne pose pas de problème, on se joint à l'amendement et on supprime notre résolution 5.

M. Frédéric Jakob, paroisse de La BARC, en son nom propre

Par rapport à la résolution du Conseil synodal modifiée, qui parle de mandat électif synodal, je trouve que c'est un problème de genre par rapport à la matière. Le titre est "conditions d'emploi des membres du Conseil synodal". C'est donc étonnant qu'on puisse amender et se prononcer sur le mandat de députés et membres de Commissions. Ce n'est pas logique.

La présidente approuve le fait qu'il y a une question de genre par rapport au rapport. Néanmoins, si une modification est introduite dans le Règlement général, cela paraît raisonnable d'élargir cette question à tous les mandats électifs afin de ne pas faire plusieurs fois le même travail et des changements réglementaires assez proches à plusieurs reprises.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La proposition d'amendement de notre amendement va tout à fait dans l'esprit qu'on souhaite aller. On pourrait accepter ce nouvel amendement pour autant que cela ne pose pas un problème aux autres paroisses pour des questions d'unité thématique.

La présidente résume ainsi la position du Conseil synodal : l'amendement de l'Entre-deux-Lacs devient la résolution 4 du Conseil synodal avec la modification de "conseiller synodal" en "mandat électif synodal". Cette résolution va être mise au vote. Concernant l'unité de matière, est-ce que la remarque de Frédéric Jakob accueille votre adhésion ou bien est-ce que vous êtes d'avis qu'effectivement il est important d'introduire plus largement la notion de révocation d'un poste électif synodal, et pas seulement de conseiller synodal.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Je juge très pertinemment la remarque de Frédéric Jakob au sujet du mélange des genres. La question est posée au sujet du Conseil synodal et je souhaite qu'on reste au niveau du Conseil synodal. Si on estime qu'il est nécessaire d'élargir le champ, on peut passer par une motion de députés ou un nouveau rapport du Conseil synodal. C'est une autre étape. Il ne faut pas inclure un sujet qu'on n'a pas du tout préparé.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

La proposition d'élargir à un mandat électif synodal est tout à fait compréhensible et la pertinence de l'intervention a son importance au niveau du texte du Règlement mais dans l'amendement on comprend bien qu'on est un peu dans le sujet élargi du rapport qui nous est soumis. Cela me paraît tout à fait possible d'inclure cette dimension-là à la proposition qu'on attend et d'éviter des étapes de travail supplémentaire de modification du Règlement général. On est dans un moment intermédiaire en attendant la révision générale après le travail du processus EREN2023. Je suis pour inclure cette dimension-là tout de suite comme proposée dans la formulation de la résolution.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je vais dans le même sens. L'acceptation de la résolution telle qu'elle a été amendée n'amène pas une décision formelle, mais simplement demande un nouveau rapport d'approfondissement, et pour moi cela n'a pas de conséquence telle qu'on aurait dû avoir un rapport pour relancer cela. Je suis donc favorable à accepter cet amendement transformé par le Conseil synodal.

La présidente précise que la résolution demande à ce qu'un rapport soit fait avec ce projet de modification du Règlement général concernant un mandat électif. Le Conseil synodal peut tout à fait juger qu'il y a différents niveaux de résiliation, différentes options de résiliation en fonction du mandat électif dont il est question.

M. Frédéric Jakob, paroisse de La BARC, en son nom propre

Je persiste quand même un peu parce qu'on parlera après, en parlant du Service de formation, du bénévolat par exemple et je différencie un mandat bénévole (Commissions, députés au Synode) d'un mandat professionnel même si ce n'est qu'à 20%. L'approche, l'analyse ou l'évaluation en cas de démission forcée est différente. J'ai un peu de peine avec ce mélange des genres. Ce serait dommage de balayer l'amendement à cause de cela.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Bien évidemment un rapport va venir de la part du Conseil synodal. Faut-il par rapport à la qualité de ce qui est attendu lorsqu'on accepte un mandat séparer les postes salariés des postes de bénévoles ? C'est une bonne question. Mais si on part du point de vue que les bénévoles ont tout autant d'importance dans la vie de notre Église que les salariés, je ne suis pas sûr qu'un bénévole travaille moins bien qu'un salarié et je pense qu'un bénévole qui est de bonne volonté peut aussi,

à un moment ou un autre, être inadéquat dans le poste électif. Il faut avoir le courage, après avoir analysé la situation, de demander à la personne de se retirer. Alors oui nous allons étudier les choses. D'autre part, je rappelle que dans nos règlements, les procédures d'élections et autres sont indifférenciées, qu'elles soient pour les bénévoles ou pour les salariés. Nous sommes plutôt favorables à une étude globale.

Résolution 4

Le Synode demande au Conseil synodal de présenter à la session de juin 2022 un projet de modification du Règlement général qui introduit la notion de révocation d'un poste électif synodal, comprenant au moins les raisons et critères de révocation et la procédure à mener.

❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée par 30 oui, 3 non

Résolution supplémentaire 5 des Hautes Joux

Le Synode demande au Conseil synodal en lien avec le Bureau du Synode d'établir une procédure de révocation.

Mme Armelle von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux
La paroisse des Hautes Joux retire sa résolution supplémentaire.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Rapport n°4 du Conseil synodal : Avenir du Service cantonal de formation

M. Yves Bourquin, rapporteur

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, le rapport que vous présente le Conseil synodal concernant justement cette fin du Service cantonal de formation, est avant tout un rapport structurel. A ce titre, il entend donc mettre en place quelque chose de nouveau, une nouvelle structure qu'il juge plus fonctionnelle. Le but d'une structure dans une Église, c'est toujours que l'Évangile puisse être annoncé de la façon la meilleure qu'il soit. Le Service de formation est un Service que certains ont même qualifié, et c'est notre avis également, de fourre-tout. Les missions du Service restent pertinentes mais elles n'avaient que peu de cohérence interne, ni dans leurs domaines d'action, ni par rapport au public qu'elles visent. La seule chose qui les rassemble, c'est peut-être ce mot assez vague de formation. Il n'y a ni véritable unité de matière, ni mission globale. Ce qui signifie aussi, de manière extrêmement pratique, que le rôle du chef du Service formation était très difficilement définissable. Le Conseil synodal a donc procédé, comme vous l'avez vu, à l'analyse et il a considéré que la première étape était de dissoudre cette structure. Mais bien sûr, pas de dissoudre les missions, même si elles sont hétérogènes, mais simplement le cadre qui les maintient, à notre avis, un peu artificiellement ensemble. Suites aux discussions que le Conseil synodal a eu avec les Conseils paroissiaux lors de la préparation de ce Synode, il s'est posé la question si le mot dissolution était bien celui qui était adéquat. Alors il se justifie d'une certaine manière dans le sens que le Service de formation ne va plus exister comme il a existé jusqu'à présent. Néanmoins ses missions vont subsister sous une autre forme. Alors est-ce qu'il faut préférer le mot dissolution dans le sens de la dissolution du cadre et d'une structure, ou celui d'évolution ou d'un mot analogue, en pensant que les missions vont néanmoins perdurer dans l'EREN. Il y aura toujours de la formation. Nous sommes en effet au début d'un processus évolutif et cet aspect a également été très bien vu dans les paroisses que nous avons visitées. C'est pour cela que plusieurs d'entre elles ont proposé des corrections au texte. Oui nous sommes bien dans la première étape d'une réflexion sur le cadre, pour en établir un nouveau, et cela pas sans avoir au préalable consulté et redéfini chacun des secteurs qui le compose : la catéchèse, couple-enfance-familles, Terre Nouvelle, formation de base des diacres et permanents laïcs et bien sûr le secteur bénévolat. Le Conseil synodal est donc conscient que sa résolution initiale ne suffit pas et il se réjouit beaucoup de la

discussion et des résolutions supplémentaires qui lui donneront justement le cadre nécessaire pour mieux affiner la direction de ce dossier. Chacun des secteurs, les uns après les autres, seront touchés dans le processus EREN2023. Vous en aurez le début en août, notamment avec un rapport sur le catéchisme. De multiples questions doivent être abordées sur la pertinence, sur l'efficience, sur les forces mises à disposition. Pour cela, nous proposons de dissoudre la vieille colle pour autonomiser ces secteurs et les faire évoluer de façon plus autonome, tout en les suivant, du moins pour un temps, de manière plus étroite, le temps de leur redéfinition par le Conseil synodal et les groupes de travail qu'il aura constitués. Peut-être que le Service de formation va exister dans l'avenir, avec une forme autre. C'est un processus et c'est le processus qui le dira. D'où la reformulation de la résolution que nous discuterons. Si nous entrons dans un processus évolutif, vous vous demandez peut-être ce que sont les prochaines étapes. Vous allez bientôt recevoir un rapport sur les mutualisations des catéchismes de l'adolescence. L'objectif était dans le Centre cantonal formation, il prend donc une nouvelle forme et va être étudié. L'objectif donc de répondre à un nouveau modèle pour l'EREN qui lie le local et le cantonal dans le contexte du catéchisme. Il y a aussi la définition, cette fois-ci par le Conseil synodal, sur la base des résolutions déjà votées au Synode 157 en 2008 du secteur bénévolat et de sa mission. Le bénévolat à responsabilité, le bénévolat de la formation, la formation des bénévoles, les chartes de qualité, le suivi, la reconnaissance, l'aide aux paroisses. Dans la définition de ces bénévolats, il y a toutes sortes d'enjeux qui nécessiteraient effectivement la redynamisation d'un secteur bénévolat aussi à un niveau cantonal. En parallèle, il faudra aussi étudier les conséquences de la non repourvue du poste des explorations théologiques et trouver une solution cohérente et fonctionnelle pour la formation de base des diacres, des prédicateurs laïcs et des permanents. Il s'agira ensuite de faire un travail d'analyse dans le secteur couple-enfance-familles, dans la même optique que pour la catéchèse. Le Conseil synodal verra comment et de quelle manière. Il en sera également de même pour Terre Nouvelle.

Pour ma part, personnellement, je suis heureux si ce rapport vous a fait cogiter, ce qui a été le cas dans les paroisses. Je suis allé dans une paroisse qui m'a exposé un nombre considérable de questions qui ont été pour moi absolument pertinentes. Ces questions sont évoquées, insinuées par ce rapport. J'ai répondu que toutes ces questions faisaient EREN2023. Catéchèse, Terre Nouvelle, couple-enfance-familles, bénévolat et il y en a d'autres, qui sont des missions de terrain. Ce sont des missions qui ont quelque chose d'évangélisatrices, au sens de "passons en mode évangélisation". Ce sont des missions que toutes les paroisses se donnent les moyens d'honorer, et qui sont tournées, plutôt, vers le service à l'extérieur. Ce sont ces missions qu'il faut étudier en premier. Bref, un rapport structurel dans sa forme mais qui ouvre un champ très large, alors je vous invite à le soutenir par votre entrée en matière et ensuite je vous assure que le Conseil synodal sera particulièrement attentif à vos propositions dans les résolutions et il essaiera de saisir le cœur de ce que le Synode souhaite pour la suite.

Discussion sur l'entrée en matière, prise de parole dans l'ordre alphabétique des paroisses

Neuchâtel
Val-de-Ruz
Val-de-Travers
La BARC
La Chaux-de-Fonds
La Côte
L'Entre-deux-Lacs
Les Hautes Joux
Le Joran

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Nous pensons que faire disparaître le titre de Formation dans le tableau récapitulatif est un mauvais signe donné par l'Église.

Remettre le soin des bénévoles à un Service RH est antinomique, une erreur de système. Les

bénévoles sont liés et actifs dans un cadre paroissial ou dans des activités en lien avec un/une aumônier/ère. Une paroisse sait faire une attestation ou rembourser des frais, pas besoin d'un poste pour remplir cette tâche.

On peut donner au bénévolat une valeur spécifique sans le relier aux RH.

Mme Marie-Jeanne Robert, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Par rapport à la réorganisation et à cette perte de 0.2 poste du Service de formation, il nous a paru intéressant d'imaginer créer un fonds pour le bénévolat et non pas envisager directement un nouvel investissement dans différentes postes, mais de créer un fonds séparé.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

La paroisse a apprécié ce rapport bien fourni et ne proposera pas d'amendement.

En mon nom propre, je reviens à cette question des RH et du bénévolat. La culture professionnelle des ministres est différente de la culture des bénévoles, bien qu'on soit dans une Église à majorité laïque. Aujourd'hui, dans la veine du bénévolat laïc, l'Église est en tête de tous les bénévolats et de tous les volontariats. Elle a intérêt à retrouver cette force qu'on trouve chez les laïcs. La personne des RH a vraiment intérêt à être dans le terrain. Nos bénévoles n'ont pas attendu les RH pour être actifs dans le bénévolat. Je pense qu'ils ont vraiment besoin de quelqu'un, au niveau cantonal, qui soit proactif, qui s'implique, qui soit stimulant.

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Lors de la préparation pour cette session, nous avons passablement débattu de ce nouveau tableau récapitulatif et nous nous sommes beaucoup posé de questions sur la pertinence de ce demi-poste attribué aux RH pour le secteur du bénévolat. D'une part, c'est un mélange de genre qui nous paraît un peu particulier et d'autre part imaginer un demi-poste pour s'occuper de tous les bénévoles forts nombreux dans notre Église nous semble assez inadéquat ou en tout cas bien insuffisant donc nous n'en voyons pas l'intérêt.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Ce rapport nous a beaucoup intéressé et nous avons proposé un amendement et des résolutions supplémentaires. Une question que nous avons pour le Conseil synodal est de savoir quelles sont les limites atteintes pour les explorations théologiques dans le partenariat avec les Églises de Bern-Jura-Soleure. Pour quelles raisons est-ce que cela ne fonctionne plus et qu'est-ce qui amène à renoncer à ce partenariat ?

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Beaucoup de ces interventions ont tourné autour de la question du secteur bénévolat, ce qui n'est pas étonnant. Tout d'abord j'aimerais rappeler différentes choses afin qu'on comprenne bien de quoi on parle. Il existe déjà dans l'EREN, et cela a déjà été validé par le Synode, avec plusieurs rapports, un poste à 50% pour la promotion du bénévolat. Pendant plusieurs années, ce poste a été attribué à Jacqueline Lavoyer qui était responsable du bénévolat dans l'EREN.

Techniquement, si nous entrons dans une dynamique de dissolution d'un secteur de formation, la vraie question est de savoir pourquoi diable le bénévolat appartient-il à la formation. C'est déjà une vraie question et on aurait pu avoir les mêmes réactions que ce que vous avez aujourd'hui en disant mais pourquoi est-ce que le bénévolat appartient aux RH.

Le Conseil synodal a trouvé plus naturel de dire, dans le meilleur sens du terme, le bénévolat est la ressource humaine de l'EREN. Donc, comme l'EREN est une structure, et qu'elle a besoin de ressources humaines, qu'elles soient salariées ou, dans une très large part, bénévoles, nous avons considéré qu'il y a unité de matière entre ces deux secteurs RH et bénévolat. Ce qui ne veut pas du tout dire que les bénévoles de l'EREN vont être traités la même chose que les salariés, c'est impossible et nous ne sommes pas dans cette dynamique. Au contraire, à côté des postes salariés qui demandent un véritable Service de ressources humaines, il y a toutes ces personnes qui œuvrent et font l'Église, et sans lesquelles l'Église ne serait pas. C'est ce qui est dit dans le rapport, elles font plus de 80% de la mission de l'EREN. Sans ces personnes, il n'y a pas les

ressources humaines de notre Église. La question est plutôt de savoir de quoi va être fait, dans le secteur RH, le côté bénévolat. Le Synode a déjà discuté de cela et le bénévolat à hautes responsabilités a été valorisé. Les bénévoles qui doivent absolument avoir une formation exigée, soit parce qu'ils l'ont reçue par leur activité professionnelle, ou qu'ils vont l'acquérir parce qu'ils ont des responsabilités.

Les paroisses sont tout à fait à même de gérer les bénévoles depuis belle lurette. C'est vrai. Les paroisses sont le terrain de l'Église et sont le vivier du bénévolat. Mais cela évolue et on voit apparaître dans l'EREN de plus en plus de bénévoles très spécialisés, notamment dans l'accompagnement de l'asile ou des visiteurs en institution. Est-ce que ces visiteurs sont réellement des bénévoles dits paroissiaux ? Ils résident dans une paroisse mais néanmoins ils ne s'engagent pas directement dans une paroisse mais ils s'engagent dans un secteur qui est déjà cantonal. Il est logique qu'ils reçoivent leur suivi par l'instance cantonale, d'où aussi la création de ce poste du bénévolat. Ces discussions ont déjà eu lieu au Synode avec les rapports sur le bénévolat dont le fondement, comme je l'ai dit, date de 2008.

Derrière ce 50%, il y a un signe fort pour montrer que l'EREN est très intéressée et extrêmement consciente du bénévolat et de la force du bénévolat pour sa vie. Le Conseil synodal n'est donc pas d'accord avec la remarque de l'Entre-deux-Lacs, disant que ce 50% n'est pas opportun, car au contraire pour une institution qui vit à 80% avec des ressources bénévoles, il est important qu'un secteur bénévolat bien fichu fonctionne pour gérer la formation, les chartes, etc.

Concernant la question sur les limites atteintes dans le partenariat BEJUSO pour les explorations théologiques, il s'avérerait que l'EREN payait un 20% pour deux personnes qui étaient en formation. La limite a été atteinte dans plusieurs secteurs. D'une part le nombre ne justifiait plus le poste mais il y a eu encore d'autres facteurs qui ont précipité ce mouvement. Mais le principal élément est que cela ne répondait plus à la mission qu'on lui avait confiée.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

J'appuie la paroisse de La BARC au sujet de la proximité et le lien avec la paroisse. En lien avec la responsable du bénévolat, j'ai participé à la formation des visiteurs en EMS il y a plusieurs années. Au sujet des visiteurs qui vont dans les homes auprès des aînés, ces gens qui veulent se former le font, pour la plupart, parce qu'ils ont un lien de proximité avec la vie paroissiale. Les aînés qu'ils veulent visiter font aussi partie de ce vécu paroissial. C'est donc un exemple pour appuyer ce souci de la proximité paroissiale pour les bénévoles de notre Église.

M. Serge Attinger, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Je veux juste préciser notre position qui ne semble pas très claire pour M. Bourquin. On n'est pas opposé à la question d'un appui des bénévoles ; ce qui nous rend dubitatif, c'est le rattachement de cet appui à un secteur RH pour les employés de l'EREN. Deuxièmement la dotation d'un 50% de poste pour des centaines, voire plus, de bénévoles nous paraît totalement insuffisante. C'est cela qui a beaucoup suscité de discussions.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Merci à la paroisse de l'Entre-deux-Lacs d'avoir remarqué que 50% est bien peu pour tant de bénévoles. Toute proposition du Synode allant dans un sens d'augmentation peut être faite. C'est réjouissant pour moi.

La dernière chose que j'ai envie de dire, c'est que le souci du Conseil synodal n'est surtout pas d'opposer ce qui se fait dans le cadre paroissial et dans le cadre cantonal. Le Conseil synodal est bien conscient que le terrain paroissial est une source énorme de bénévoles et donc de ressources pour l'EREN. Cette dotation de poste de 50% étant peu élevée, si on ne décide pas de l'augmenter, il s'agira de bien définir à quoi elle va servir. Notre travail sera de créer un poste qui sera peut-être composé de deux secteurs et de plus de terrain, d'accompagnement et de reconnaissance. Certains d'entre vous se souviennent de la journée de reconnaissance du bénévolat qui a eu lieu en 2018 à la Rouvraie. Alors un des secteurs correspondra peut-être un peu plus à ce genre de choses, à des événements de reconnaissance et l'autre secteur plus administratif sur des questions de charte, de défraiement, de remboursement, etc. Ce sera un

travail que le Conseil synodal pourra faire dès que le Synode aura accepté notre intuition de lier ce secteur bénévolat dans un secteur RH qui devra nécessairement prendre une dimension différente de celle d'aujourd'hui qui est dévolu aux salariés de l'EREN.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 32 oui, 1 non, 1 abstention

Discussion de détail

Résolution 1 (reformulée par le CS)

Le Synode valide le processus d'évolution du Service cantonal de formation comme première étape d'une redéfinition de chaque secteur.

Amendement des Hautes Joux

Le Synode valide le processus de **dissolution** du Service cantonal de formation comme première étape d'une redéfinition de chaque secteur.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Effectivement, c'est une dissolution de structure dans l'esprit du Conseil synodal, mais c'est un processus d'évolution des missions qui sont à l'intérieur de cette structure. Si la chose est bien comprise ainsi par le Synode, pour le Conseil synodal, étant donné qu'il y a eu plusieurs amendements qui allaient dans le sens d'évolution, il pouvait faire sien le terme d'évolution. Mais effectivement ce que le Conseil synodal propose de faire, c'est de dissoudre le Service tel qu'il existe actuellement et de redéfinir, dans un processus, l'attribution de ses missions qui étaient à l'intérieur du Service cantonal de formation. Voilà pourquoi, dans un laps de temps court, le Conseil synodal a essayé de reformuler quelque chose qui allait peut-être dans le sens de certaines paroisses avec cette nouvelle mouture de la résolution. Le Conseil synodal n'est en tout cas pas opposé à la discussion si le Synode préfère le terme dissolution à évolution.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Redéfinir chaque secteur, pour moi cela veut dire que les secteurs sont retirés des plateformes et ils sont redéfinis, alors que ce que je comprends du rapport, c'est que la formation sera intégrée aux trois plateformes. Je trouve donc que la résolution proposée par le Conseil synodal prête à confusion.

Mme Véronique Frutschi Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'ai lu quelque part le mot réorganisation et je trouvais qu'il est très approprié. On peut mettre le mot dissolution mais c'est dommage d'en rester là. Je vais dans le sens du Conseil synodal et ce qui est important c'est la fin de la phrase parlant de première étape. Ma proposition serait de mettre dissolution et réorganisation.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je trouve judicieux de maintenir le terme dissolution. Sauf erreur, en partant d'EREN 2003 où il y avait un Centre cantonal théologie et formation, on a déjà perdu la théologie en route alors si on prend aussi congé de la formation. On est déjà dans un mouvement évolutif puisque dans un premier temps il y a eu des postes de formateurs dans l'EREN qui n'ont pas été repourvus, en disant que la formation allait être confiée soit à d'autres postes ou à des mandats et peu à peu ça se dissout aussi. Finalement on en vient à considérer autrement cet élément de formation. Je soutiens l'utilisation de ce terme de dissolution car cela me paraît faire partie du mouvement que j'ai constaté et des pertes que je regrette assez amèrement.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Au nom du Conseil synodal, la résolution peut être modifiée avec le terme dissolution. Ce qui me semble important c'est que le Synode ait pu se prononcer et ait bien vu de ce qu'il en est de cette

étape dans le processus. Effectivement, dans le Service formation actuel, il y avait un responsable nommé, et maintenant la proposition est qu'il n'y ait plus de responsable nommé comme chef de ce Service cantonal formation, mais que les postes qui, dans l'organigramme étaient juste en dessous, c'est-à-dire le responsable cantonal jeunesse, la responsable cantonale enfance et familles, soient directement en lien avec les plateformes de bénévoles et professionnels. On enlève ainsi structurellement un responsable de service. Le Synode doit en être conscient et c'est peut-être cela qui justifie encore plus le mot dissolution.

M. Constantin Bacha, au nom de la paroisse de Neuchâtel

La paroisse de Neuchâtel a dit tout à l'heure l'importance du terme formation. Nous comprenons que des changements structurels doivent avoir lieu, mais nous maintenons notre insistance sur ce terme formation. Dans notre Église, on tient à la formation. La plateforme KT fonctionne. Il nous semble que le terme formation doit figurer quelque part.

Tout à l'heure, nous avons appris par la prise de parole d'Yves Bourquin, qu'il y aura une proposition en août sauf erreur concernant le catéchisme. J'ai été assez surpris que, étant co-responsable du KT pour la paroisse de Neuchâtel et de la Côte avec ma collègue Yvena Garraud, ni l'un ni l'autre n'a été sollicité. Cela m'étonne ou bien je n'ai pas compris l'intervention quant à savoir si un groupe a déjà été constitué. Il y a 9 paroisses et 9 co-responsables du KT, alors qu'est-ce qui empêche de consulter ces 9 personnes qui se voient régulièrement à la plateforme ?

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le rapport présenté en août est un rapport de tout début de processus. C'est simplement un rapport qui demande au Synode la validation que le Conseil synodal va maintenant essayer de faire une analyse de ce secteur-là. La première démarche que le Conseil synodal va faire dès que le Synode le valide dans cette voie, c'est d'aller trouver les responsables KT. Rien ne sera fait sans une consultation claire de la plateforme KT.

Concernant le terme formation qui est cher à la paroisse de Neuchâtel, j'aimerais dire que de la formation dans l'EREN on en fait dans tous les secteurs et encore à différents niveaux. Nous formons les jeunes, les bénévoles et les futurs ministres et c'est surtout là-dedans que se situe le problème de ce fourre-tout. Ce n'est pas la formation qui va disparaître, car la formation est quelque chose de totalement transversal, chère à l'Église et qui ne disparaîtra jamais dans l'EREN mais qui ne peut pas tenir ensemble dans une structure telle qu'elle était jusqu'à présent. C'est la seule chose qu'il faut retenir. Aucune formation ne va disparaître, bien au contraire.

Résolution 1 du Conseil synodal

Le Synode valide le processus de dissolution du Service cantonal de formation comme première étape d'une redéfinition de chaque secteur.

Amendement du Joran

Le Synode valide le processus de dissolution du Service cantonal de formation et la réaffectation de ses missions selon les modalités décrites dans le rapport.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Le rapport, tel que nous l'avons compris, attribue le secteur formation à différentes plateformes. Chaque plateforme forme les personnes qui vont œuvrer en son sein et auprès des paroissiens, sauf les explorations théologiques qui seront externalisées. Il y a le concept de dissolution mais en complément l'idée de réaffectation. Ce qui manque, c'est la façon dont ces plateformes vont s'y prendre pour former leurs collaborateurs. Je pense qu'il faudrait une résolution pour ce sujet.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Les groupes qui gèrent des secteurs d'activités connaissent les besoins en formation des personnes qui sont dans ces secteurs. L'objectif, dans cette nouvelle structure, est que ces secteurs qui ont des besoins en formation s'adressent justement au nouveau Service RH bénévolat en disant le domaine de formation dont ils ont besoin pour leurs bénévoles, et

éventuellement aussi leurs salariés. Par exemple dans les domaines Terre Nouvelle, asile, accompagnement des personnes âgées, etc. La synergie doit être faite à ce niveau-là avec les formations, c'est-à-dire que l'EREN puisse offrir la possibilité que chacun de ces groupes reçoive la formation dont il a besoin.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Si je comprends bien, les plateformes ne sont pas en charge d'organiser ces formations mais de les demander. Je n'avais pas compris cela, ni le Conseil paroissial.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Si on a un Service cantonal, dans le cadre des RH, qui s'occupe des formations, il peut être extrêmement proactif et rechercher des formateurs et des lieux de formation bien au-delà de l'EREN et donc il peut veiller sur l'ensemble de l'offre qui est proposée.

Ce qu'a dit Christine Landry est juste, dans l'idée du Conseil synodal. Peut-être que cela n'apparaît pas bien dans le rapport, car il nous reste des questions de détail à peaufiner et à explorer.

La présidente demande à la paroisse du Joran si elle souhaite retirer son amendement

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Je ne souhaite pas retirer l'amendement même s'il n'est plus tout à fait ajusté.

Opposition entre la résolution 1 et l'amendement du Joran

- Résolution 1 : 26 oui
- Amendement du Joran : 3

Résolution 1

Le Synode valide le processus de dissolution du Service cantonal de formation comme première étape d'une redéfinition de chaque secteur.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 25 oui, 5 non, 3 abstentions

Résolution supplémentaire 2 du Conseil synodal

Le Synode valide la non repourvue du poste EREN des explorations théologiques et confie la mission au Conseil synodal d'organiser la formation théologique de base en collaboration avec des pôles de formation externes existants.

Amendement des Hautes Joux

Le Synode valide la **suppression** des explorations théologiques et confie la mission au Conseil synodal d'organiser la formation théologique de base en collaboration avec des pôles de formation externes existants.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Étant donné qu'il s'agissait d'un partenariat pour les explorations théologiques, nous ne pouvons pas, seuls, décider de leur suppression. Les explorations théologiques peuvent tout à fait continuer sans le soutien de l'EREN ou avec un soutien différent que celui de l'attribution d'un poste à 0.2 EPT. L'esprit de l'amendement des Hautes Joux est acquis mais le Conseil synodal doit faire cette reformulation en disant qu'il nous appartient de repourvoir, ou non, le 0.2 EPT.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La paroisse des Hautes Joux valide la reformulation du Conseil synodal.

Résolution 2

Le Synode valide la non repourvue du poste EREN des explorations théologiques et confie la mission au Conseil synodal d'organiser la formation théologique de base en collaboration avec des pôles de formation externes existants.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

Résolution supplémentaire 3 des Hautes Joux

Le Conseil synodal, avec tous les secteurs du Service cantonal de formation, présente un plan de réflexion et de réorientation des différents secteurs (jeunesse, catéchèse, formation théologique, Terre Nouvelle et bénévolat) d'ici décembre 2021.

Mme Christine Hahn, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Le seul but de cette résolution supplémentaire est bien de faire suite à la résolution 1 où il est parlé d'une première étape. Il nous semble judicieux de poser une résolution qui signale une deuxième étape. Avant de faire peur à tout le monde avec jeunesse, catéchèse, formation théologique, Terre Nouvelle et bénévolat, la seule idée c'est que le Conseil synodal puisse nous présenter quelque chose concernant ses travaux. Nous avons utilisé le terme plan de réflexion et de réorientation mais nous serions très heureux avec tout ce que le Conseil synodal nous proposera d'ici décembre 2021, afin que cela ne tombe pas dans les oubliettes. Mais si en décembre 2021, le Conseil synodal nous dit que pour tel secteur il a besoin de plus de temps, nous serons néanmoins satisfaits.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Bien que nous comprenions parfaitement le souci de la paroisse des Hautes Joux, le Conseil synodal n'est pas favorable à cette résolution supplémentaire. La raison en est assez simple. Beaucoup de plans d'actions sont demandés au Conseil synodal et nous comprenons parfaitement que le Synode ait envie de plans là-dessus. En fait, il y aura un plan d'actions global, que le Conseil synodal vous a promis, et qui arrivera en décembre. Il comportera les travaux dans la plupart de ces secteurs. Quoi qu'il en soit, j'aimerais au contraire rendre au Synode sa responsabilité, dans le sens que le Synode peut, à tout moment, demander au Conseil synodal une réponse orale sur l'avancement d'un projet ou d'un secteur. J'aimerais inviter le Synode à plutôt utiliser cette voie-là parce que le Conseil synodal va vous donner des plans d'actions. Néanmoins peut-être que dans les plans d'actions, un secteur questionnera un groupe du Synode qui ne trouvera pas de réponse. Vous pourrez obtenir cette réponse en posant des questions. C'est une procédure qui a déjà bien été utilisée, alors utilisez-là encore.

Nous trouvons que cette résolution est trop contraignante pour le Conseil synodal et met presque un peu des bâtons dans les roues dans un processus qui doit avancer.

Mme Christine Hahn, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La paroisse des Hautes Joux retire sa résolution 3 et utilisera les questions.

Résolution supplémentaire 4 du Joran

Le Synode valide la création d'un poste de 0.5 EPT intégré au Service RH pour l'encadrement et la formation des bénévoles. Après une phase test de deux ans, un bilan sera présenté au Synode.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Il n'y a pas grand-chose à ajouter pour défendre cette résolution. Simplement du fait que le Synode valide la non repourvue du poste EREN des explorations théologiques, il nous semble évident qu'il faut aussi valider la création d'un poste et pas seulement la non-repourvue d'un autre. Cela fait partie d'une clarification nécessaire.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le Conseil synodal est obligé de reformuler à peine, mais sans du tout enlever l'intention qu'il y a derrière, car en fait le poste existant déjà, le mot création ne peut pas être le bon. Le Conseil synodal change le mot création en intégration.

Résolution 4 du Conseil synodal

Le Synode valide l'**intégration** d'un poste de 0.5 EPT intégré au Service RH pour l'encadrement et la formation des bénévoles. Après une phase test de deux ans, un bilan sera présenté au Synode.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je lis dans cette résolution que ce travail au sujet du bénévolat consiste en l'encadrement et la formation des bénévoles. Je n'ai pas compris ce poste comme étant cela quand il a été discuté au Synode. J'ai soutenu en tant que député, le travail de promotion du bénévolat, et dans ce travail de promotion du bénévolat, il y a une bonne part qui consiste en un soutien aux paroisses pour encadrer et former leurs bénévoles. Certains éléments de formation sont mutualisés au niveau cantonal déjà, mais cela me semble trop court de définir ce poste lié au bénévolat comme encadrement et formation des bénévoles. En l'état, il me semble que le Synode s'est déjà exprimé sur ces questions-là et a déjà demandé et défini les dispositions utiles par rapport à ce travail avec le bénévolat. Je trouve cette résolution inutile et je m'y opposerai.

La présidente demande à la paroisse du Joran si elle est d'accord de retirer sa résolution en faveur de celle reformulée du Conseil synodal.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Oui, absolument.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

L'intervention de David Allisson était très intéressante et montre que le mot encadrement et formation des bénévoles est soit trop précis ou soit justement pas assez. On peut laisser la résolution telle quelle ou alors on peut ajouter le mot promotion. Cela montre que ce poste doit être construit et dans cette construction, je trouve que cela serait dommage que le Synode se prive de la phase test précisément et de son bilan, ce qui risquerait d'arriver si nous virons simplement cette résolution.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

J'ai besoin de clarification, car j'ai cru entendre de la part d'Yves Bourquin que ce poste existe déjà au sein du Service RH et j'en suis très surpris car ce processus n'a pas encore été voté et accepté par le Synode.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

C'est juste une incompréhension. Il existe depuis longtemps un poste de promotion du bénévolat dans l'EREN qui était rattaché à l'ancien Service de formation. Le rapport propose de transférer ce poste du Service formation au Service RH. Jacqueline Lavoyer l'a occupé pendant plusieurs années ; il a été créé en 2008 au Synode 157, avec ce pourcentage de 50%.

Résolution 4

Le Synode valide l'intégration du poste de 0.5 EPT intégré au Service RH pour l'encadrement et la formation des bénévoles. Après une phase test de deux ans, un bilan sera présenté au Synode.

❖ Vote sur la résolution 4 : refusée par 13 oui, 14 non, 6 abstentions

Résolution supplémentaire 5 du Joran

Le tableau récapitulatif des postes, tel que présenté au point 3 du rapport, est accepté.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran
Nous retirons cette résolution.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le Conseil synodal a une communication importante. La dernière résolution a donc été refusée mais comme la première a été validée, le Conseil synodal va quand même entrer dans une phase test pour le 50% concernant le bénévolat, car sinon toute la politique du bénévolat serait mise en stand-by. Le Synode doit en être conscient. A la base, le Conseil synodal n'avait proposé que la première résolution qui, pour lui, était suffisante pour aller de l'avant.

La présidente résume en disant que le Conseil synodal demande au Synode de ne pas se mettre en pause même s'il n'a pas explicitement donné l'accord pour faire des tests sur le 50% qui est déjà existant dans le tableau des postes.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Cette résolution m'a posé problème car je ne suis pas contre le demi-poste mais je suis contre le fait qu'il soit rattaché aux RH. Évidemment le Conseil synodal peut continuer ses travaux mais j'aimerais qu'il tienne compte de ces réflexions-là.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

8. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Motion de la paroisse des Hautes Joux pour une réforme du Synode

Le Synode charge le Conseil synodal, en partenariat avec le Bureau du Synode, d'étudier et de proposer des mesures de réforme du Synode, pouvant toucher tant à ses prérogatives, qu'à sa composition, la fréquence de ses séances et son protocole, pour que cette institution fondamentale de l'EREN puisse être aussi souple, dynamique et joyeuse, que souhaite l'être l'EREN.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Mesdames, Messieurs, Permettez-moi, au nom de la paroisse des Hautes Joux, de commencer par remercier les députés qui soutiennent cette motion. Cette motion part d'un constat. Le voici : Le fonctionnement du Synode ne correspond plus aux besoins de l'EREN. Son fonctionnement est celui d'un législatif cantonal ou fédéral de grande ampleur. Nous trouvons que c'est surtout dans ses modes de décisions et dans son manque de possibilité d'agir et de réagir que cela se constate. Le fonctionnement du Synode n'est malheureusement ni souple, ni très dynamique et pas toujours joyeux.

Pourtant, notre Église se réforme. Nous l'avons accepté en entrant dans le processus EREN2023. Cela implique aussi de faire évoluer ses organes institutionnels. Il est important de maintenir une évolution parallèle de toutes les parties de l'EREN : paroisses, Services cantonaux, administration et organes institutionnelles.

Nous proposons plusieurs axes pour réformer le Synode.

Tout d'abord, la fréquence des rencontres. Les sessions du Synode pourraient se faire à un rythme plus important. Deux sessions dans l'année, avec les comptes, le budget et les débats sur les rapports, ne suffisent pas pour porter le changement efficace, synchronisé et rapide dont nous avons besoin dans EREN2023. Cela ne permet pas un fonctionnement souple et dynamique. Cela ne veut pas dire que nous demandons de multiplier des séances d'un jour entier. D'autres variantes peuvent être possibles, les rapports répartis différemment. Réfléchissons-y !

Ensuite, le nombre de députés pourrait aussi être discuté. Il est indiscutable que la majorité laïque doit être maintenue. C'est une tradition forte de notre Église. Mais quelle paroisse n'a pas eu de la peine à trouver suffisamment de personnes pour remplir sa députation ?

De plus, la représentation des Services cantonaux, part importante des ministères de notre Église, n'existe pas et c'est pourtant une nécessité.

La finalité de la réflexion demandée par notre motion est d'avoir un outil adapté à notre taille et à nos besoins.

C'est en faire un partenaire du Conseil Synodal qui remplit pleinement son rôle de force de propositions, comme l'est habituellement un législatif. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, car les rapports sont plutôt soumis à l'assentiment général, sans que le Synode y travaille réellement.

Reprendre les questions de prérogatives et de protocole fait partie de la réflexion, cela manquait lors de la première rédaction. C'est la raison pour laquelle cela a été ajouté.

Si nous voulons que des changements dans notre Église aboutissent et qu'ils répondent au plus près des besoins et des capacités des paroisses et des Services cantonaux, c'est aussi par des changements institutionnels, structurels et de fonctionnement qu'il faut passer.

Afin d'assurer un avancement de la réflexion sur les institutions conjoint aux changements du processus EREN2023, qui vont de pair, nous trouvons qu'il est souhaitable que le Conseil synodal étudie la motion et rapporte les premières orientations de cette réforme lors de la session de juin 2022.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Réglementairement parlant, si le Conseil synodal accepte la motion, il n'y a aucun débat. Le Conseil synodal souhaite que le Synode puisse en discuter même s'il ne s'oppose pas à cette motion.

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Merci à la paroisse des Hautes Joux pour cette motion et toutes les questions soulevées. Elles sont très importantes et il faudra en débattre. Par contre on va entrer dans un processus, on va devoir réfléchir à de nouvelles manières d'être Église et de fonctionner ensemble, alors pourquoi faut-il un autre groupe de travail pour cette question particulière. Cela n'est pas prioritaire et 2022 est un délai qui n'est pas tenable au vu de tout le reste du travail.

Mme Miriame Schneeberger, au nom de la paroisse de Val-de-Ruz

Nous avons été sensibles à cette bonne idée des Hautes Joux. Nous ne nous retrouvons pas dans l'expression telle quelle de la formulation mais nous soutenons la proposition d'augmenter les liens et les lieux de discussion, surtout informels, entre députés.

Mme Solange Platz, au nom de la paroisse de La BARC

La BARC soutient entièrement cette motion car c'est très important d'adresser ce problème rapidement.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je soutiens fermement cette motion. Effectivement cette réflexion doit se mener en parallèle de toute la discussion sur EREN2023. L'institution ne doit pas subir un grand écart au final mais on doit faire évoluer notre manière de fonctionner, que cela soit entre les paroisses ou entre l'Église cantonale et les paroisses.

Finalement cela peut s'inscrire dans le processus EREN2023, mais il ne faut pas oublier que l'institution c'est aussi le Synode et qu'on doit aussi réfléchir à son fonctionnement.

Mme Karin Phildius, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

La motion est venue suite à l'expérience du dernier Synode où il y avait beaucoup de reproches du manque de temps pour discuter des questions de mutualisation. Nous sommes dans un système participatif avec les journées synodales. Est-ce que les députés viennent ? Est-ce que les conseillers viennent ? Est-ce que la publicité est faite ? Il y a ce moyen de discuter et d'avoir l'avis de la base. Nous avons été très surpris de voir de telles réactions lors du dernier Synode, avec l'accusation que cela ne soit pas participatif. Nous avons un peu le doute que si on cumule

les séances cela soit plus participatif. Par contre si on peut davantage avoir des liens entre députés et entre paroisses, mais est-ce un vœu pieu ? Peut-être que tout le monde est très pris. Est-ce que toutes les paroisses étaient représentées aux journées synodales ?

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

Cette motion est très intéressante et son contenu était un des points de ma candidature au Conseil synodal. Le souhait qu'on avance ensemble était central dans ma candidature et j'ai cette expérience du Synode et de vous côtoyer, vous les députés, et de vous apporter aussi cette sensibilité synodale au niveau du Conseil synodal.

Néanmoins je vois une grosse difficulté dans cette motion, je rappelle que le Bureau du Synode est constitué de personnes bénévoles. Le temps que je mets pour préparer les séances avec le Conseil synodal, avec notre secrétaire et avec le Bureau n'est pas du temps indemnisé. Les membres du Bureau ont la chance, lorsque les Synodes se font en présentiel, de recevoir gratuitement le repas et on peut demander le remboursement de nos frais professionnels. Il me semble que le contenu de cette motion, s'il veut être pris au sérieux, demande un temps de travail conséquent et un engagement qui dépasse, en tout cas ce que moi personnellement, je peux encore ajouter en plus du temps que j'accorde déjà, bénévolement, au Synode. J'aimerais beaucoup que le contenu de la motion, à savoir favoriser les échanges avec le Conseil synodal avant d'avoir à voter sur une résolution, soit pris en compte mais en tant que directement concernée comme membre du Bureau, si je reste, cela me paraît beaucoup.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Je suis un peu mitigé devant cette motion. D'abord j'ai envie de dire oui pour cette volonté de réformer le Synode qui va dans le même sens que le dynamisme adopté pour le processus EREN2023 car il y aura des changements à tous les niveaux de l'Église, donc pourquoi pas aussi en ce qui concerne la composition, la fréquence, le fonctionnement du Synode.

Mais je suis mitigé car, si dans le processus EREN2023 cette question de fonctionnement du Synode semble apparaître comme une question prioritaire, j'imagine que le Conseil synodal va venir avec cette question-là. Alors si on ouvre un dossier, à côté d'EREN2023, comme si c'était un deuxième dossier, on risque d'alourdir ou de ralentir le processus EREN2023. Est-ce que c'est ce que nous voulons ?

Est-ce que cette volonté, même si l'intention est bonne, de dire qu'on va se mettre au travail, ne serait pas aussi une manière de ne pas entièrement donner confiance au Conseil synodal qui va piloter ce processus EREN2023 ? Je suis donc partagé devant cette question.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Cette motion va avec EREN2023, c'est lié. Ne pas la traiter serait une erreur. Si le Conseil synodal trouve que c'est intéressant et souhaite s'y atteler, cette motion va dans son sens, ce n'est pas un manque de confiance ni rajouter du travail ou surcharger la barque. Un rapport sur ce thème est attendu avec plaisir par les députés. C'est plutôt une marque de confiance pour le futur rapport plutôt qu'une marque de défiance face au travail fait par le Conseil synodal.

Quant à la date, on ne l'a clairement pas mise dans la motion pour que cela ne soit pas contraignant. La proposition est de donner les premières pistes en juin 2022, dans une année, pour savoir à quoi on en est.

En partenariat avec le Bureau du Synode, cela signifie de parfois lui demander son avis, mais ce n'est pas convoquer le Bureau du Synode toutes les trois semaines pour deux heures de séances à ce sujet.

La présidente pose la question aux députés de savoir si c'est réalisable d'avoir plusieurs séances du Synode en après-midi en présentiel.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

La question de fonctionnement et des compétences du Synode a été soulevée plusieurs fois dans son histoire. Dans les périodes où j'ai été député, il y a eu la question de savoir s'il serait

plus facile de trouver des députés si les séances avaient lieu un soir et un samedi. Il y avait eu un essai alternatif qui avait apporté quelques satisfactions et mis en lumière quelques difficultés, les députés s'étant engagés à être disponibles pour les plages de séances prévues. Cette question fait partie de la réponse qu'on attend du traitement de la motion si elle est acceptée. Si on a besoin de faire un travail, on réussit à trouver les disponibilités et les forces pour le faire. L'important dans la question qui est posée est : qu'est-ce qu'on aimerait remettre en question, que cela soit dans le fonctionnement, dans les compétences du Synode, pour que les instances et les participants aient une meilleure conscience de leur place dans cette tâche et que les choses avancent. J'aimerais donc plutôt entendre une réponse à cette question sur le travail qui serait mis en cours dans le cas de l'acceptation de cette motion.

La présidente demande ce qu'est le souhait derrière cette motion que les députés doivent comprendre.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Concernant les aspects de la fréquence, de la taille et de la composition du Synode, ainsi que de ses prérogatives, ses tâches, attributions et organisation, nous n'avons pas d'idées toutes faites. Ce qui est important, c'est qu'au travers des rapports soumis par le Conseil synodal, le Synode puisse dire plus que oui ou non. Le Synode pourrait travailler un dossier plutôt que de juste l'accepter ou le refuser. Le plus concret, à ce stade, est d'offrir au Synode la possibilité d'être un partenaire avec le Conseil synodal plutôt que juste des gens qui vont les renvoyer parce qu'ils ne sont pas contents ou les remercier parce qu'ils sont contents. C'est donc une question par rapport aux prérogatives

La présidente demande aux députés s'ils vont dans le sens de ce souhait de prendre part plus à l'élaboration des rapports et des résolutions que de juste pouvoir discuter des virgules et de mots de vocabulaire.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je ne vais pas répondre à la question car je trouve que cette question doit être posée après, ce n'est pas le moment de lancer ce débat.

La présidente précise sa pensée qui est d'avoir la température du Synode à ce sujet, car si cela doit être en partenariat avec le Bureau du Synode, celui-ci a besoin d'entendre ce que les députés pensent de cela.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La question est de savoir si le fonctionnement actuel du Synode répond aux besoins de notre Église ? La réponse, selon cette motion, est que ce n'est pas le cas. Nous souhaitons qu'il y ait des rencontres plus régulières, peut-être plus courtes. Actuellement on ne se voit en principe que deux fois dans l'année pour voter un budget et accepter les comptes, avec quelques sujets en plus, mais l'idée est de vraiment être partenaire du Conseil synodal pour réagir plus rapidement, à la manière du Grand Conseil par rapport au Conseil d'Etat.

❖ Vote sur la motion : acceptée par 23 oui, 6 non, 7 abstentions

9. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

Pas de questions reçues.

10. Divers

M. Christian Miaz informe que l'EREN a reçu CHF 120'000.- de la part de Solidarité protestante et CHF 10'000.- d'un fonds zurichois pour la période de la pandémie.

La présidente annonce qu'un poste ministre pasteur.e est vacant à la Commission de consécration suite à la démission de Christine Hahn qui a été élue au Conseil synodal. Pour le Synode d'août, Jocelyne Mussard est candidate au poste vacant ministre diacre pour la Commission de consécration. La Commission de consécration s'organisera à l'interne pour trouver un.e président.e pour remplacer Christine Hahn.

La présidente précise que le rapport "Conditions cadres : Tableau des postes et Plateforme Recherche et développement" qui était prévu pour cette session, est reporté à la session d'août, faute de temps pour l'aborder sereinement.

Prière finale par **M. Raoul Pagnamenta**, député ministre de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs (2 juin)

Prière finale par **M. Serge Attinger**, député laïc de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs (9 juin)

La présidente clôt la séance à 18h00 (2 juin) et 22h00 (9 juin).

Neuchâtel, le 09.06.2021

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente
Mme Esther Berger



Le secrétaire
M. Frédéric Jakob



Rappel

188^e session extraordinaire du Synode – mercredi 25 août 2021 à la salle du Grand Conseil au Château de Neuchâtel suivie du culte d'installation, au Temple du Bas, du nouveau Président du Conseil synodal et des deux membres du Conseil synodal